

## Volet de formation 2 : Réconcilier la protection et la gestion de l'information

**Le volet de formation en bref** - La facilitation du dialogue et de la collaboration entre les acteurs des secteurs de la protection et de la gestion de l'information est au cœur de ce volet de formation. Les éléments fondamentaux de ces deux disciplines y sont enseignés et il y est expliqué comment la collaboration entre protection et gestion de l'information - au moyen de processus systématiques, collaboratifs et adossés à des principes pour collecter, traiter, analyser, stocker, partager et utiliser les données et informations - permet de fonder toute action sur des faits probants en vue d'atteindre des résultats de qualité en matière de protection.

Les deux modules, dispensés sous la forme d'un volet commun de formation, posent les jalons de la protection et de la gestion de l'information en matière d'intervention humanitaire, facilitent l'exploration des points de recoupement entre ces deux disciplines, et explorent la façon dont la collaboration entre les acteurs de la GI et ceux de la protection contribue à assurer la qualité de la base factuelle sur laquelle doit reposer l'intervention de protection.

### **Table des matières :**

Module 2.1 – La protection (1 heure et 35 minutes)

Module 2.2 – La gestion de l'information (2 heures et 30 minutes)

**Groupe cible** : le présent volet de formation convient aux groupes de 12 à 28 participants ayant des profils fonctionnels variés et ayant été précédemment exposés, dans le cadre de leur travail, aux points de croisement entre la protection et la gestion de l'information.

**Comment dispenser le volet de formation** : les deux modules ont été conçus pour être enseignés sous forme d'un volet de formation commun. Toutefois, chacun peut être dispensé de manière autonome aux groupes cibles ayant des objectifs d'apprentissage particuliers. C'est notamment le cas lorsque l'intérêt en matière de PIM est davantage orienté vers la protection ou vers la gestion de l'information.

**Temps et préparation nécessaires** : la préparation requise par le facilitateur pour dispenser les modules proprement dits est indiquée dans les descriptions de chaque module. Pour dispenser avec succès ces modules, le facilitateur doit au préalable connaître les profils fonctionnels et le niveau d'expérience de chaque participant. Cette connaissance préalable s'acquiert à travers une enquête ou des questions posées lors de l'inscription des participants. Une fois acquise, cette connaissance permettra au facilitateur - au moment de planifier et de dispenser la formation - de constituer les groupes de travail et d'orienter les échanges en plénière afin de les rendre dynamiques et de permettre aux participants de faire le lien entre leur expérience antérieure et le sujet en discussion.

## MODULE 2.1 – La protection

Compétences de base –

**Connaissance** : connaît les normes et les standards clés en matière de protection ainsi que l'approche holistique de la protection.

Objectifs du module	Acquis d'apprentissage du module
<p><u>Cette session a pour objet de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Examiner la définition de la protection fondée sur les droits.</li><li>• Expliquer les trois principales sphères de l'action de protection.</li><li>• Rappeler le caractère central de la protection, puis faire la distinction entre 1) Protection transversale ; 2) Intégration de la protection et 3) Programmes spécifiques de protection.</li><li>• Réfléchir aux défis et responsabilités relatifs aux fondements factuels du travail, en vue d'obtenir des résultats de qualité en matière de protection.</li></ul>	<p><u>Au terme de la session, les participants seront en mesure de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Se rappeler de la définition de la protection proposée par le Comité permanent interorganisations (CPI).</li><li>• Faire la dichotomie entre les sphères réactive, corrective et constructive de la protection.</li><li>• Indiquer les formes que le travail humanitaire destiné à produire des résultats de protection peut prendre lorsque la protection occupe la place centrale</li><li>• Expliquer le bien-fondé de la collaboration entre les acteurs des secteurs de la protection et de la GI. Souligner que dans le cadre de cette collaboration, toute action doit être fondée sur des faits en vue d'obtenir des résultats de qualité en matière de protection.</li></ul>

### Messages clés :

1) Selon le CPI, la protection est définie comme toutes les activités visant à obtenir le respect intégral des droits de la personne conformément à la lettre et à l'esprit des corpus de droit pertinents. Cette définition a été adoptée par la communauté humanitaire.

2) Trois types d'activités de protection sont susceptibles d'être menées de front afin de réduire l'exposition aux risques de violence, de coercition et de privation délibérée de droits : activités réactives, activités correctives et activités constructives.

3) Le principe de la place centrale de la protection (Déclaration du CPI - 2013 et Politique de protection - 2016) reconnaît que la protection est le but et le résultat attendus de toute action humanitaire, et que chacun a la responsabilité d'y veiller.

4) La collaboration entre les acteurs de la GI et ceux de la protection est essentielle pour garantir la qualité de la base factuelle sur laquelle doivent reposer les interventions de protection, quelles que soient les formes des activités et programmes de protection.

**Durée** : 1 heure et 35 minutes

**Référence** : Présentation PowerPoint : 2.1 Protection, Fiche d'apprentissage du module : source des extraits : Global Protection Cluster (GPC) (2010) : Manuel pour la protection des déplacés internes ; GPC et Équipe chargée de la protection transversale (2016) : boîte à outils de la protection transversale ; CPI : déclaration sur la place centrale de la protection (2013) ; CPI (2015) : module de référence pour la mise en œuvre du cycle de programme humanitaire v. 2.0 ; CPI (2016) : politique relative à la protection dans le cadre de l'action humanitaire.

### Préparation du facilitateur :

- Évaluer les réponses des participants aux questions liées à la protection dans le questionnaire rempli avant la formation.
- Constituer des binômes pour l'activité « Protection dans la pratique » afin de tirer parti de la diversité des expériences dans les groupes, et placer les « cartes de groupe de discussion » (Annexe 2.1.c) de chaque binôme sur les chevalets/chaises des participants avant de dispenser le module.

### Configuration de la salle :

- Espace ouvert – Pour une activité en mouvement (construction de la définition de la protection).
- Une salle de formation dans laquelle tous les visuels du « mur des graffitis de la protection », du « mur de la définition de la protection » et de la « définition décomposée de la protection » pourront être visibles par tous les participants tout au long du module.
- Un « mur de la définition de la protection » avec des codes couleur (Annexe 2.1.a). Le recouvrir avant l'arrivée des participants dans la salle (par exemple avec des feuilles mobiles). Post-it (de quatre couleurs correspondant aux couleurs des fenêtres à idées).
- Un grand papier pour concevoir le mur des graffitis de la protection (si un groupe compte un grand nombre de participants, pensez à utiliser plusieurs feuilles de papier - le but étant que le mural soit assez grand pour que les participants puissent écrire en même temps, sans devoir faire la queue).
- Un tableau à feuilles mobiles sur lequel est marquée la définition de la PIM<sup>1</sup> doit être accroché au mur avant le début de la session afin de faciliter le référencement visuel pendant le module.
- Support du tableau à feuilles mobiles avec papier et marqueurs.

### Documents à imprimer :

- Mur prérédigé de la définition de la protection (Annexe 2.1.a). Format A3 nécessaire.
- Définition de la protection que les participants devront reconstituer en s'alignant (Annexe 2.1.b).
- Cartes des groupes de discussion pour l'activité « Données factuelles pour des résultats de qualité en matière de protection. ») Annexe 2.1.c.
- Fiche d'apprentissage du module Annexe 2.1.d). Chaque participant reçoit la fiche lors de l'activité « Action humanitaire fondée sur des données factuelles. »
- Formulaire d'évaluation du module (Annexe 2.1.e). Imprimer un exemplaire pour chaque participant.

Heure	Activité	Ressources
10 min	<b>Qu'est-ce que la protection, selon vous ?</b> - Activité (tous) @mur des graffitis de la protection	
	<p>Introduire le module et les objectifs d'apprentissage.</p> <p>Faire découvrir aux participants le mur des graffitis :</p> <p>Demander aux participants de réfléchir en silence à la question « Qu'est-ce que la protection, selon vous ? », puis d'aller vers le mur des graffitis et de répondre à la question (exemple : en écrivant un mot, une phrase ou en faisant un dessin). Chaque participant aura droit à 5 minutes.</p> <p>Demander ensuite aux participants d'observer le graffiti dans son ensemble. En tant que facilitateur, suscitez au besoin des échanges sur les points soulevés afin de jauger la compréhension collective de la protection par les participants</p>	<p>PowerPoint, p.1-3</p> <p>Mur des graffitis de la protection</p> <p>Marqueurs pour le mur des graffitis</p>

<sup>1</sup>Par gestion de l'informations relative à la protection il faut entendre des processus systématiques, collaboratifs et adossés sur des principes pour collecter, traiter, analyser, stocker, partager et utiliser des données et des informations afin d'assurer que toute action soit informée par des données probantes en vue d'atteindre des résultats de protection de qualité.

	(en tant que facilitateur, vous devez vous assurer que les apprenants et vous-même avez une compréhension commune de la protection, à laquelle vous ferez référence tout au long du module).	
15 min	<b>Quelle est la définition de la protection ?</b> - Activité (tous) @espace ouvert	
	<p>Expliquer qu'à travers cette activité, nous analyserons la définition de la protection formulée par le Comité permanent interorganisations (CPI) (Politique relative à la protection dans le cadre de l'action humanitaire - 2016) et adoptée par les acteurs du secteur de l'humanitaire.</p> <p>Inviter les participants à se rassembler dans le plus grand espace de la pièce. Leur distribuer des feuilles au format A4 portant des mots préalablement imprimés. Leur expliquer qu'en mettant bout-à-bout ces feuilles, ils reconstitueront la définition de la protection du CPI, et leur demander de s'aligner en conséquence.</p> <p>Une fois que les participants se sont alignés et ont reconstitué la définition de la protection, demander à l'un d'entre eux de lire la définition. S'assurer qu'elle est correcte :</p> <p><i>Toutes / les / activités / visant / à / obtenir / le / respect / intégral / des / droits / de / la / personne / conformément / à / la / lettre / et / à / l'esprit / des / corpus / de / droit / pertinents.</i></p> <p>La définition reconstituée dans le bon ordre doit être accrochée au mur à l'avant de la salle.</p> <p>Demander aux participants de prendre place à leurs tables et de regarder le fond de la salle, puis dévoiler le mur de la définition de la protection.</p>	<p>PowerPoint,p. 4-5</p> <p>Définition de la protection Annexe 2.1.b)</p> <p>Ruban adhésif / punaise adhésive</p>
15 min	<b>Définition approfondie de la protection</b> - Activité (tous) @mur de la protection	
	<p>Relire la définition et attirer l'attention des participants sur les éléments figurant dans les fenêtres colorées :</p> <p>Demander aux participants de prendre des post-it qui correspondent aux couleurs des fenêtres. Puis leur donner 3 minutes pour écrire et accrocher rapidement leurs réponses - la première chose qui leur vient à l'esprit - aux questions suivantes (également citées dans le PowerPoint) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>BLEU</b> – « <i>Toutes les activités</i> » - Quelles sont « toutes les activités » ? Pouvons-nous avoir une liste complète de « TOUTES » ?</li> <li>● <b>VIOLET</b> – « <i>Obtention</i> » - Comment faites-vous pour « obtenir » ?</li> <li>● <b>BLANC</b> – « <i>Droits de la personne</i> » - Quels sont les « droits de la personne » ?</li> <li>● <b>VERT</b> – « <i>Corpus de droit pertinents</i> » - Desquels s'agit-il ? Y a-t-il quelque chose de non pertinent ?</li> </ul> <p>À l'issue de l'exercice, les participants rester à côté du mur de la « décomposition de la définition de la protection. »</p> <p>Expliquer la définition de la protection dans le sens « inverse » en la disséquant ainsi :</p> <p>Pour chaque fenêtre colorée, passer 2 minutes à (voir approche et orientations dans la Note 2 du facilitateur) :</p>	<p>PowerPoint,p. 6-7</p> <p>Mur préétabli de la définition de la protection</p> <p>Post-it adhésifs (4 couleurs)</p> <p>Ruban adhésif</p> <p>Tableau à feuilles mobiles</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lire le contenu d'au moins trois post-it</li> <li>- Demander aux participants s'ils constatent des similarités <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>S'assurer, conformément aux orientations données dans la Note 2 du facilitateur, que les couches du « modèle de l'œuf de protection » sont présentées et documentées en relation avec la définition décomposée de la protection.</i></li> </ul> </li> <li>- Demander aux participants s'ils ont relevé des points saillants.</li> <li>- Demander leur s'ils ont des questions.</li> <li>- Insister sur le fait que ce que vous décomposez est d'une importance capitale en matière de communication autour du travail de protection – porter à leur connaissance les efforts immenses déployés ces dernières années pour communiquer autour du travail des acteurs de la protection : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Comme d'autres acteurs, le Global Protection Cluster (GPC) travaille sans relâche pour faire comprendre le travail des acteurs de la protection. À cet égard, la « dissection » de cette définition permet de commencer à comprendre réellement le lien qui existe entre la protection et le travail effectué par chaque acteur humanitaire dans chaque contexte et dans chaque type d'urgence ;</i></li> <li>• <i>Dans le cadre de la formation PIM, l'accent est mis sur l'amélioration de la communication entre les acteurs des secteurs de la protection et de la GI – ce qui implique que ces deux catégories d'acteurs doivent être extrêmement claires sur « tous » les aspects de la protection.</i></li> </ul> </li> </ul> <p>En conclusion de l'échange et en vous appuyant sur des exemples employés, souligner que la protection est un objectif, une responsabilité légale et une activité multisectorielle dont le but est de (1) prévenir ou arrêter les violations des droits ; (2) veiller à la réparation des violations - y compris à travers la fourniture de produits et services pouvant aider à sauver des vies ; et (3) promouvoir le respect des droits et l'État de droit et créer des systèmes d'alerte précoce.</p>	
15 min	<b>Protection : responsable et méthodologie</b> - Plénière (discussion) @tables	
	<p>La précédente discussion a permis de savoir ce qu'est la protection. Intéressons-nous à présent à qui fait quoi et comment (voir Note 3 du facilitateur pour plus de détails). Encourager les participants à prendre des notes sur la fiche d'apprentissage du module.</p> <p>Demander aux participants qui est responsable des activités de protection, puis s'appuyer sur les réponses obtenues pour indiquer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Conformément à la déclaration des chefs de file du CPI sur la place centrale de la protection (2013), il est de la responsabilité de tout membre de la communauté humanitaire de faire de la protection le but et le résultat de toute action humanitaire sous la direction des coordonnateurs humanitaires (CH), de l'équipe humanitaire du pays (EHP) et des groupes sectoriels de protection, en collaboration avec les États.</i></li> </ul> <p><i>Expliquer que ceci peut prendre différentes formes (les unes <b>n'excluent pas les autres</b>) :</i></p>	PowerPoint,p. 8-14

	<p>a) <u>Protection transversale</u> : tous les acteurs humanitaires sont responsables de sa mise en œuvre. Elle est le processus d'incorporation, dans l'aide humanitaire, des principes de protection et de quatre éléments clés à savoir a) Faire une priorité de la sécurité et de la dignité, b) Éviter de nuire ; c) Accès significatif ; Redevabilité ; et d) Participation et autonomisation. Exemple : le secteur de l'eau, assainissement et hygiène (WASH) tient compte des facteurs liés à l'âge, au genre et à la diversité dans tout le cycle du programme.</p> <p>b) <u>Intégration de la protection</u> : consiste à élaborer des activités humanitaires de manière à appuyer <b>à la fois</b> les objectifs de protection et d'assistance, et de contribuer activement à réduire le risque et l'exposition de la population affectée. Elle nécessite une collaboration entre les spécialistes de secteur et les spécialistes de la protection. Exemple : les activités portant sur les moyens de subsistance avec des objectifs à la fois économiques (accroître les revenus) et de protection (éviter les mécanismes d'adaptation négatifs, comme le sexe à des fins de survie et de transaction, l'exploitation au travail/le travail dangereux, le travail des enfants). Chaque cas exige une expertise en matière de lutte contre la violence sexiste et/ou de protection de l'enfance en plus d'une expertise sur les moyens de subsistance.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En plus de faire partie de la protection transversale et de l'intégration de la protection susmentionnées, les programmes et projets de protection autonome dotés d'objectifs spécifiques sont de la responsabilité du secteur de la protection et apportent une expertise en matière de protection. Exemples : suivi du respect du droit international humanitaire ; programmes relatifs à la primauté du droit ; enregistrement des réfugiés ; prise en charge médicale, juridique et psychosociale pour les survivant(e)s de de violences sexuelles.</li> </ul> <p>Expliquer aux participants qu'à présent, différents exemples de travail de protection leur seront présentés, après quoi il leur sera demandé de classer chaque exemple dans l'une des trois catégories suivantes : protection transversale, programmes autonomes ou intégration de la protection.</p> <p>Commencer par situer le contexte avant de présenter les 3 cas en Powerpoint, l'un après l'autre (cf. Note 4 du facilitateur). Demander aux participants si chaque cas constitue un exemple de protection transversale, d'intégration de la protection ou de programme autonome de protection. (Si le groupe compte un nombre important de participants, leur donner quelques minutes pour discuter des cas un par un à leurs tables/au sein de leurs groupes/binômes, afin de s'entendre en interne et de donner une réponse pour le groupe/binôme. Cette étape prépare le terrain aux échanges sur la bonne réponse en plénière).</p> <p>S'il y a des incompréhensions ou des malentendus, utiliser les réponses données comme base de la discussion en plénière. Assurez-vous que les participants parviennent à une compréhension commune des concepts.</p>	
10 min	<b>Action humanitaire fondée sur des données probantes</b> - Présentation (tous) @plénière	

<p>Distribuer la fiche d'apprentissage du module (une par participant).</p> <p>Rappeler la définition de PIM en vous référant à la définition écrite au mur. Encourager les participants à réfléchir sur la partie de la définition relative aux « [...] <i>données et des informations afin d'assurer que toute action est informée par des données probantes en vue d'atteindre des résultats de protection de qualité</i> ». Leur demander d'échanger sur ce que veut dire à leurs yeux une « action informée par des données probantes en vue d'obtenir des résultats de protection » et de dire s'ils connaissent des processus dans lesquels des données probantes sont générées et intégrées pour servir de base à la planification collaborative d'une intervention humanitaire.</p> <p>En utilisant les réponses fournies par les participants, présenter le cycle de programme humanitaire (HPC). Utiliser des supports visuels comme une affiche ou un PowerPoint - voir Note 5 du facilitateur pour référence. Expliquer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Du point de vue PIM, l'intérêt du HPC réside dans le fait qu'il est conçu pour permettre de prendre des décisions éclairées en matière de planification collective et fondée sur des données probantes des résultats. Le HPC est supervisé par le coordinateur humanitaire et l'équipe humanitaire de pays. Il impose à toutes les organisations d'agir dans un esprit d'équipe, de collaborer, de partager des informations et d'être mutuellement responsables des efforts entrepris pour perfectionner les décisions et améliorer les résultats sur le terrain.</i></li> <li>● <i>Pour ce qui est de l'intervention en matière de protection, le cycle de programme humanitaire n'est pas l'unique facteur qui détermine la production de données probantes de nature à éclairer l'action, mais il constitue le cadre collectif de planification de la fourniture de l'aide afin de répondre aux besoins des personnes affectées de manière rapide, efficace et axée sur des principes.</i></li> <li>● <i>Le HPC requiert que les organisations planifient en fonction d'une analyse conjointe des risques et des données probantes, notamment en collectant, analysant et partageant les informations et en procédant à des évaluations conjointes des besoins, tout en tenant compte des nouvelles informations, en actualisant les plans et en s'assurant que les décisions sont prises sur la base de données probantes.</i></li> <li>● <i>Les résultats tangibles du processus du HPC sont l'aperçu des besoins humanitaires et le plan d'intervention humanitaire, qui ont pour objet la planification stratégique conjointe et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'action planifiée.</i></li> </ul> <p>Évaluer l'expérience de chaque participant, notamment en demandant si quelqu'un a une expérience en matière de participation à la préparation d'un <i>aperçu des besoins humanitaires et/ou d'un plan d'intervention humanitaire</i>. Demander où cette expérience a été acquise.</p> <p>Répondre à toute question que les participants pourraient poser sur le HPC. <i>(Selon la combinaison dans laquelle ce module est dispensé, vous pouvez</i></p>	<p>Définition de PIM préalablement écrite sur le mur</p> <p>Illustration du HPC sur le mur ou dans le PowerPoint</p>
---	--



	<i>indiquer que le HPC sera également abordé dans les modules du programme consacré à la GI et à la matrice PIM).</i>	
20 min	<b>Données probantes pour des résultats de qualité en matière de protection -</b> Activité (groupes / binôme) + (tous) @plénière)	
	<p>Demander aux participants de trouver leur groupe (les participants sont répartis en groupes en fonction de : déclaration / convention / pacte international. Référence : codage par le facilitateur dans le guide du facilitateur et dans le tableur Excel, qui doit être préparé à l'avance en fonction des réponses des participants au questionnaire rempli lors de l'inscription. Le but recherché est de s'assurer une réelle diversité des expériences au sein de chaque groupe).</p> <p>Donner 10 minutes aux participants pour échanger au sein de leurs groupes respectifs sur les questions suivantes (un espace pour la prise de notes est disponible dans la fiche d'apprentissage du module) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ont-ils été impliqués dans un projet ou un programme qui s'est appuyé sur des données probantes préexistantes ou qui visait à générer de nouvelles données probantes devant servir de base à une action en vue de résultats de qualité en matière de protection ?</li> <li>• Quel a été le rôle joué par les acteurs de la protection ou de la GI dans la production et l'utilisation des données probantes ?</li> <li>• Quels sont les défis à relever quand il s'agit de se servir de données probantes pour obtenir des résultats de protection de qualité dans le cadre humanitaire ?</li> </ul> <p>Écouter les discussions au sein des groupes et intervenir en cas de besoin.</p> <p>Poursuivre avec un débriefing de 10 minutes, en plénière, pendant lequel vous demanderez des exemples tout en notant les conclusions tirées par les participants sur la manière dont les rôles respectifs des fonctions de la protection et de la GI, et la collaboration entre ces deux rôles, aident à <i>assurer que toute action est informée par des données probantes en vue d'atteindre des résultats de protection de qualité. Souligner les différences selon que les exemples d'activités relèvent de la protection transversale, de l'intégration de la protection ou d'un programme autonome de protection (exemple : l'impact qu'a l'existence ou l'absence d'un soutien en GI sur les possibilités de GI).</i></p> <p>Sur la base des exemples partagés, conclure en expliquant les raisons pour lesquelles la collaboration entre les acteurs de la GI et ceux de la protection est essentielle pour garantir la qualité de la base de données sur laquelle fonder les interventions (établir à la fois les compétences et l'expertise que la GI et la protection offrent respectivement, mais aussi en quoi un positionnement différent en terme de responsabilité technique et de coordination/supervision intersectorielle peut avoir une valeur ajoutée).</p>	<p>PowerPoint,p. 15</p> <p>Cartes du groupe de discussion</p> <p>Fiche d'apprentissage du module</p>
10 min	<b>Clôture</b> - Tous@tables	
	Récapituler les objectifs du module en termes d'acquis d'apprentissage et les messages clés ; répondre à toutes les questions en suspens. Pour toute question liée à la protection, se référer à la fiche d'apprentissage du module qui contient une liste de ressources et de points de contact recommandés.	PowerPoint,p. 16-17



	<p>Encourager les participants à noter dans leur fiche d'apprentissage du module la définition de la protection et les réflexions pertinentes pour leur propre contexte opérationnel.</p> <p>Distribuer le formulaire d'évaluation du module (un par participant) et récupérer les formulaires remplis par les participants avant la fin du module.</p>	<p>Formulaire d'évaluation du module (Annexe 2.1.e)</p>
--	---	---

### Note 1 du facilitateur - Décomposition de la définition de la protection

« La protection est définie comme comprenant toutes les activités visant à obtenir le respect intégral des droits de la personne conformément à la lettre et à l'esprit des corpus de droit pertinents, à savoir les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés. La protection peut être considérée comme : un objectif ; une responsabilité juridique ; et une activité. La protection est un objectif qui exige le respect intégral et dans des conditions d'égalité des droits de tous les individus, sans discrimination, comme le prévoit le droit interne et international. Elle ne se limite pas à la survie et à la sécurité physique mais couvre l'éventail complet des droits, dont les droits civils et politiques, comme le droit à la libre circulation, le droit à la participation politique, et les droits économiques, sociaux et culturels, comme les droits à l'éducation et à la santé. La protection est une responsabilité juridique, principalement de l'État et de ses agents. Dans les situations de conflit armé, en vertu du droit international humanitaire, cette responsabilité incombe à toutes les parties impliquées dans le conflit, y compris les groupes d'opposition armés. Lorsque les États et les autres autorités ne peuvent ou ne veulent pas remplir leurs obligations de protection, les acteurs humanitaires et des droits de l'homme ont également un rôle important à jouer. La protection est une activité parce que des mesures doivent être prises pour que les personnes puissent jouir de leurs droits. Trois types d'activités de protection peuvent être menés simultanément : l'action réactive, l'action corrective, et l'action constructive. »

(Extrait du *Manuel pour la protection des personnes déplacées internes* (Global Protection Cluster, 2010), disponible ici : <http://www.refworld.org/docid/4790cbc02.html>)

### Note 2 du facilitateur – Orientations pour la découverte progressive de la définition de la protection

Si nécessaire, le facilitateur peut se servir des questions et points de discussion énumérés ci-dessous pour stimuler la discussion lors de la découverte progressive de la définition de la protection :

1. Lire VERT – Quels sont les « corpus de droit pertinents » ? Y a-t-il quelque chose de non pertinent ?
  - Souligner que pendant cette formation, nous n'aborderons que superficiellement les corpus de droits.
  - Souligner les formations que les « champions PIM » pourraient suivre pour renforcer leurs connaissances.

Au rang des corpus de droit pertinents, il y a :

- le « droit international coutumier » que la Cour internationale de justice définit comme « une pratique générale acceptée comme étant le droit ». Il s'agit de règles que les États appliquent dans la pratique parce qu'ils considèrent qu'une telle pratique est requise ou interdite ou permise, selon la nature de la règle ;
- le « droit international humanitaire » (DIH), également connu sous le nom de droit des conflits armés, est un ensemble de règles visant à limiter les effets des conflits armés en protégeant ceux qui ne participent pas ou plus aux hostilités et en restreignant les moyens et méthodes de guerre (CICR). Le DIH se trouve principalement dans les Conventions de Genève de 1948, les Protocoles additionnels de 1979 et dans le droit international humanitaire coutumier ;
- le « droit international relatif aux droits de l'homme » énonce les obligations juridiques des gouvernements d'agir d'une certaine manière ou de s'abstenir de certains actes, afin de protéger les droits

humains et les libertés fondamentales des individus et des groupes (HCDH). Exemples : la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979). Le droit des réfugiés figure principalement dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole additionnel de 1967 ;

- les « régimes régionaux de droits des réfugiés » ont établi des droits auxiliaires pour les réfugiés en Afrique et en Amérique latine - voir la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Déclaration de Carthage de 1984 ;
- les « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays » réaffirment et compilent les droits humains et le droit humanitaire applicables aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

(Source : *Global Protection Cluster, Équipe chargée de la protection transversale (2017) : boîte à outils de la protection transversale, disponible ici :*

[http://www.globalprotectioncluster.org/assets/files/aors/protection\\_mainstreaming/gpc-pm\\_toolkit-2017.en.pdf](http://www.globalprotectioncluster.org/assets/files/aors/protection_mainstreaming/gpc-pm_toolkit-2017.en.pdf))

## 2. Lire BLANC – Quels sont les « droits de la personne » ?

- Souligner que pendant cette formation, nous ne n'aborderons pas les droits spécifiques.
- Souligner les formations que les « champions PIM » pourraient suivre pour renforcer leurs connaissances.
- Souligner que l'interprétation des droits peut varier d'un État à un autre

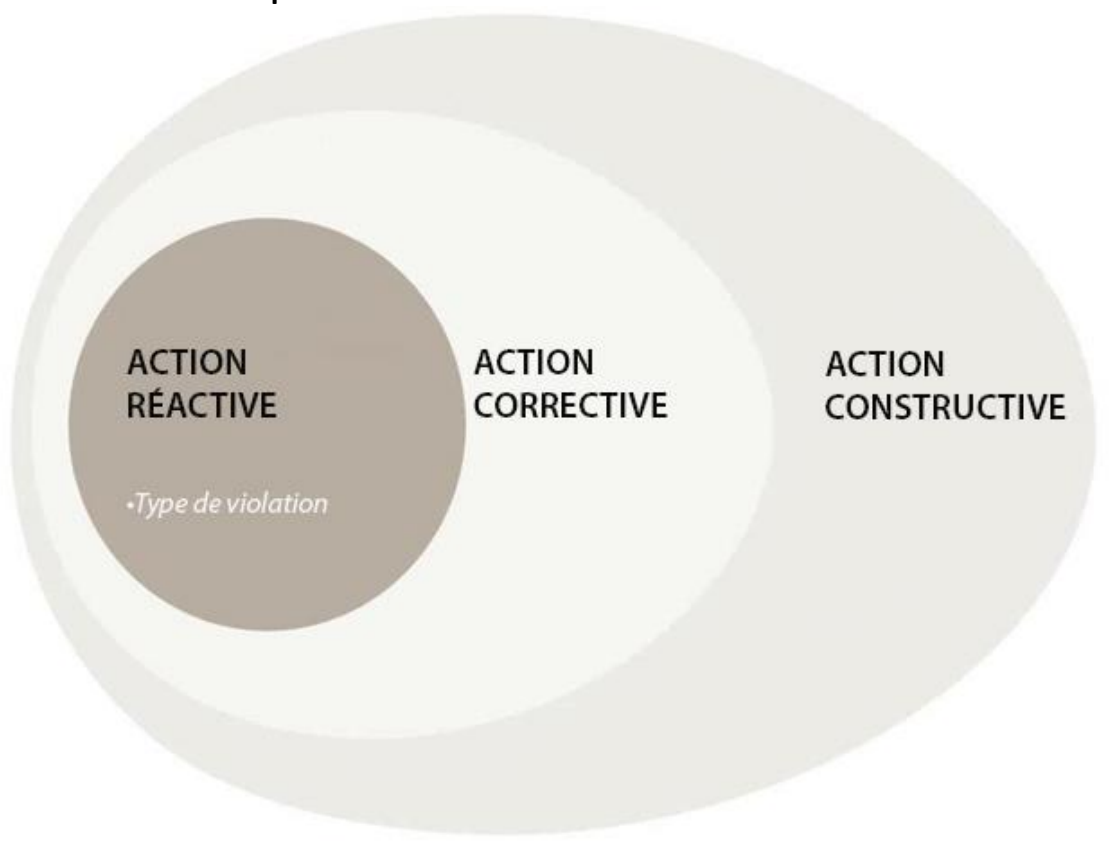
## 3. Lire VIOLET – Comment faire pour « obtenir » ?

- Conformément à la définition fondée sur les droits, introduire les termes relatifs aux droits humains tels que « *respecter, promouvoir et mettre en œuvre* » en tant qu'actions à mener par les États en leur qualité de titulaires d'obligations.
- Faciliter les échanges afin de déterminer quelle protection convient aux personnes victimes (de la violence, de la coercition, de la privation délibérée). Pour conclure, indiquer que ceci se fait en obtenant un résultat en matière de protection qui consiste à réduire globalement les risques pour les personnes affectées, notamment en diminuant les menaces, en réduisant les vulnérabilités et en augmentant les capacités. On peut y parvenir à travers des changements de comportement, d'attitudes, de politiques, de connaissances et de pratiques de la part de la partie prenante concernée. Revenir à l'œuf de protection et aux cinq modes d'action : soutien, substitution, dénonciation, persuasion, mobilisation.
- Mettre en exergue des exemples de ce que vous faites pour obtenir (prévenir les violations, les arrêter, limiter leurs effets sur les victimes ou les survivants, et punir leurs auteurs.

## 4. Lire BLEU – Que sont « toutes les activités » ?

- Demander aux participants s'il est possible d'avoir une liste complète de « TOUTES ».
- Demander aux participants des exemples (ne pas manquer d'indiquer si les activités mentionnées sont menées par un acteur de la protection, un acteur de la GI ou un acteur non-spécialiste de la protection).
- Indiquer s'il existe différentes activités basées sur la région
- Indiquer si certaines activités ont « toujours » lieu
- Demander aux participants s'ils connaissent le modèle de l'« œuf de la protection » humanitaire, puis, en fonction de leurs réponses, faire un dessin sur le tableau à feuilles mobiles et introduire le modèle :

## Cadre de l'« œuf de la protection » :



### MODES D'ACTIONS DE PROTECTION

Outre ces niveaux d'intervention, il existe cinq principaux modes d'action. Ceux-ci comprennent :

- **La persuasion** : S'entretenir en privé avec la cible de plaider pour la convaincre de changer de politique ou de pratique.
- **La mobilisation** : Faire connaître la situation à d'autres organisations ou entités afin que celles-ci puissent influencer les autorités ou les auteurs de violations des droits de l'Homme et les inciter à changer de politique ou de pratique. Diffuser avec discernement les informations afin d'exercer des pressions positives.
- **La dénonciation** : Diffuser publiquement des informations sur la situation afin de faire pression sur la cible de plaider et l'inciter à changer de politique ou de pratique.
- **Le soutien** : Soutenir les structures existantes.
- **La substitution** : Assurer une prestation directe de services.

(Source : comité permanent interorganisations (CPI) (2016) *Politique sur la protection dans le cadre de l'action humanitaire*

[https://interagencystandingcommittee.org/system/files/iasc\\_protection\\_policy\\_final\\_2016\\_fr\\_final\\_with\\_logo.docx](https://interagencystandingcommittee.org/system/files/iasc_protection_policy_final_2016_fr_final_with_logo.docx)

**Notes explicatives** : trois sphères principales d'action protectrice gravitent vers l'extérieur du point de violation. Les actions réactives, correctives et constructives sont parfois appelées respectivement actions à court terme, à moyen terme et à long terme.

### **1. Action réactive**

La sphère d'action la plus immédiate est la plus proche des victimes et du type de violation qu'elles subissent. Cette sphère exige une action réactive qui vise à arrêter, prévenir ou atténuer les pires effets des violations.

Par action réactive il faut entendre toute activité immédiate entreprise relativement à un type de violation nouveau ou établi et qui vise à empêcher qu'il ne se reproduise, à l'arrêter et/ou à atténuer ses effets immédiats. Les actions réactives présentent un caractère d'urgence réelle (mais peuvent durer de nombreuses années) et sont destinées à toucher un groupe particulier de civils qui subissent les horreurs directes liées à une violation. Elles visent principalement à arrêter, prévenir ou atténuer un type de violation.

*Exemple : transfert en toute sécurité d'un survivant de violation de droits humains vers des services médicaux.*

*Exemple : fourniture du bois de chauffage dans le cadre d'un projet de distribution d'articles non alimentaires, afin que les femmes et les adolescentes n'aient pas à sortir d'un camp pour personnes déplacées.*

## **2. Action corrective**

Un cran plus loin par rapport au point de violation, la deuxième sphère est essentiellement réparatrice. Son objectif est d'aider et de soutenir les personnes victimes vivant avec les effets consécutifs à un type particulier de violation. Cette sphère comprend une gamme d'actions correctives destinées à favoriser la réhabilitation des victimes.

L'action corrective vise à rétablir la dignité des personnes et à leur assurer des conditions de vie adéquates à la suite d'un type de violation par la réhabilitation, la restitution, l'indemnisation et la réparation. Les activités correctives sont menées à plus long terme et ont pour but d'aider les personnes qui continuent de pâtir des conséquences des violations qu'elles ont subies. Il peut s'agir de recouvrement de la santé, de recherche des proches, d'appui aux moyens de subsistance, de logement, d'éducation, d'investigations judiciaires et de réparations. Exemple : l'éducation dans les centres de santé pour prévenir la stigmatisation des survivants de violences sexuelles.

*Exemple : formation professionnelle et soutien psychosocial pour les anciens combattants dans le cadre d'un programme d'aide aux moyens de subsistance.*

## **3. Action constructive**

La troisième sphère d'action est encore plus éloignée du point de violation. Elle vise à rapprocher la société dans son ensemble de normes de protection qui empêcheront ou limiteront les violations et les abus actuels et futurs. C'est la sphère d'action la plus durable et structurelle. Elle nécessite une action constructive visant à consolider les normes politiques, sociales, culturelles et institutionnelles favorables à la protection.

Le but d'une action constructive est de créer et/ou de consolider un environnement - politique, social, culturel, institutionnel, économique et juridique - propice au respect intégral des droits de la personne. La construction d'un environnement est un processus plus profond et plus structurel qui remet en question la société dans son ensemble en cherchant à changer les politiques, les attitudes, les croyances et les comportements. Elle s'accompagne généralement de l'instauration de valeurs politiques plus humaines, d'améliorations de la législation et de la pratique juridique et judiciaire, de la formation des forces de sécurité et du développement d'une culture publique de plus en plus non-violente.

*Exemple : fournir des informations sur le code de conduite auquel le personnel des Nations Unies et des ONG doit se conformer dans le cadre d'un projet sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène.*

*Exemple : plaider pour l'inclusion de l'interdiction de la violence sexuelle dans la législation nationale*

*Exemple : plaider pour que les Principes directeurs sur le déplacement interne soient adoptés en tant que politique nationale.*

*(Source : Global Protection Cluster, Équipe chargée de la protection transversale (2017) : boîte à outils de la protection transversale, disponible ici :*

[http://www.globalprotectioncluster.org/assets/files/aors/protection\\_mainstreaming/gpc-pm\\_toolkit-2017.en.pdf](http://www.globalprotectioncluster.org/assets/files/aors/protection_mainstreaming/gpc-pm_toolkit-2017.en.pdf))

### **Note 3 du facilitateur – La protection : quelle responsabilité et comment ?**

#### **Place centrale de la protection**

**Chefs de file du Comité permanent interorganisations (CPI)**

« C'est aux États qu'il incombe au premier chef de protéger les personnes se trouvant dans de telles situations. En outre, en cas de conflit armé, les acteurs non étatiques sont tenus de protéger les populations touchées ou menacées, conformément au droit international humanitaire. Les organismes humanitaires ont un rôle essentiel à jouer pour amener ces acteurs à protéger et aider les personnes qui sont dans le besoin.

[...] Le plan d'action « Les droits avant tout » des Nations Unies met l'accent sur le devoir qui incombe aux Nations Unies de protéger les personnes, où qu'elles se trouvent, afin de faire respecter leurs droits fondamentaux, de manière à empêcher des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'intervenir le cas échéant. Ce devoir de protéger s'inscrit également au cœur de l'action humanitaire. La question de la protection des personnes touchées ou menacées doit guider les prises de décisions et l'intervention humanitaire, y compris la collaboration avec les parties au conflit, étatiques et non étatiques. Cette question doit figurer au cœur de notre action de planification, des activités immédiates de secours et tout au long de l'intervention humanitaire, voire au-delà. [...] Les coordonnateurs de l'action humanitaire, les équipes de pays pour l'action humanitaire et les groupes sectoriels doivent donc élaborer et appliquer des stratégies globales en matière de protection afin d'atténuer ces risques et d'empêcher les violations chroniques du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, stratégies qui doivent définir clairement les fonctions et responsabilités respectives des agents humanitaires en vue de la réalisation des objectifs de protection; repérer et utiliser l'ensemble des instruments à disposition pour protéger efficacement toutes les personnes touchées par les crises humanitaires; et tenir compte du rôle et de la contribution d'autres acteurs pertinents tels que les missions de maintien de la paix, les missions politiques et les acteurs du développement dans la réalisation des objectifs relatifs à la protection et l'élaboration de solutions durables. [...] **En outre, les coordonnateurs de l'action humanitaire, les équipes de pays pour l'action humanitaire et les groupes sectoriels doivent développer leurs activités de collecte, de gestion et d'analyse de l'information pour éclairer et adapter les activités en matière d'alerte rapide, de préparation, d'intervention, de relèvement et d'élaboration de directives. Ils doivent également participer à la mise en œuvre coordonnée et stratégique d'activités de sensibilisation, favoriser le dialogue et appuyer les négociations humanitaires au nom des populations touchées ou menacées, de manière à réduire les risques auxquels elles sont exposées en situation de conflit, de violence et de catastrophe naturelle. À cet effet, il convient de discerner et de renforcer les rôles et les mandats complémentaires qui reviennent aux divers acteurs, ainsi que leurs moyens d'action.** » [Gras ajouté par l'équipe de formation à la PIM]

(Source : déclaration des chefs de file du Comité permanent interorganisations (CPI) (2013) : Place centrale de la protection. Disponible ici : <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/1511170f.pdf> )

#### Global Protection Cluster (Groupe sectoriel mondial de la protection - GPC)

« La centralité de la protection renvoie à bien plus qu'à la protection transversale. En effet, elle implique également l'obligation de veiller à ce que le leadership, la coordination et l'engagement dans la protection et dans tous les secteurs soient plus stratégiques, harmonisés et orientés en vue d'apporter une réponse plus forte. Si la protection des droits des personnes incombe avant tout aux États membres et, en cas de conflit, aux parties au conflit, la responsabilité de s'assurer que la protection constitue l'objectif et le résultat attendu de l'intervention humanitaire revient aux coordinateurs humanitaires et aux équipes humanitaires de pays. Cette responsabilité ne peut être déléguée uniquement au Groupe sectoriel de protection ni prise en charge par une seule agence. Les coordinateurs humanitaires et les équipes humanitaires de pays sont collectivement chargés de veiller à la bonne programmation des milliards de dollars destinés à l'aide humanitaire. »

(Source : Global Protection Cluster (GPC) : la centralité de la protection dans l'action humanitaire : une évaluation des groupes sectoriels de terrain et globaux en 2016. Disponible ici :

[https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/the\\_centrality\\_of\\_protection\\_in\\_humanitarian\\_action\\_-\\_a\\_review\\_of\\_field\\_and\\_global\\_clusters\\_in\\_2016.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/the_centrality_of_protection_in_humanitarian_action_-_a_review_of_field_and_global_clusters_in_2016.pdf))

#### **Protection transversale**

Quoi ? Par protection transversale, il faut entendre le processus consistant à incorporer les principes de la protection et à promouvoir un accès significatif à l'aide humanitaire, dans la sécurité et la dignité. Elle ne met pas l'accent sur ce que nous faisons (le produit), mais plutôt sur la façon dont nous le faisons (le processus), et veille à ce que la protection soit toujours incluse dans tous les secteurs et toutes les phases du cycle du programme/projet. Les principes de protection clés suivants doivent être pris en compte :

- 1. Ne pas nuire** : prévenir et minimiser autant que possible les effets négatifs involontaires de votre intervention qui peuvent augmenter la vulnérabilité des personnes aux risques physiques et psychosociaux.
- 2. Égalité** : faire en sorte que les personnes aient un accès significatif à une assistance et à des services fournis de manière impartiale - proportionnellement aux besoins et sans obstacle (discrimination). Porter une attention particulière aux personnes et groupes qui peuvent être particulièrement vulnérables ou qui ont des difficultés à accéder à l'assistance et aux services.
- 3. Redevabilité envers les bénéficiaires** : mettre en place des mécanismes appropriés par lesquels les populations affectées peuvent mesurer l'adéquation des interventions, ou qui permettent de répondre à leurs préoccupations et de traiter leurs plaintes.
- 4. Participation et autonomisation** : soutenir l'élaboration de capacités d'autoprotection et aider les personnes à faire valoir leurs droits, y compris – mais non exclusivement – les droits à un abri, à des vivres, à l'eau et l'assainissement, à la santé et à l'éducation.

#### Qui ?

Tous les acteurs humanitaires - y compris le personnel général et sectoriel, le personnel de programmation, le personnel de plaidoyer, le personnel de conception, de suivi et d'évaluation et leurs responsables - partagent la responsabilité éthique d'intégrer des initiatives de protection dans l'intervention humanitaire. Les agences chefs de file du groupe sectoriel et les partenaires sont chargés de veiller à ce que les activités dans leur secteur respectif soient menées dans une « optique de protection », et en particulier de veiller à ce que leurs activités intègrent les principes de protection. Le groupe sectoriel de protection sur le terrain peut fournir des conseils, des orientations et une formation sur la politique de protection des personnes.

#### Comment ?

La protection peut être intégrée :

- en incluant les principes de protection dans la gestion générale du projet et en tant que principes de base dans la fourniture de l'aide humanitaire ;
- en incorporant les principes de protection dans la gestion du cycle de projet au moyen d'indicateurs de protection transversale adaptés à chaque secteur ;
- la protection transversale passe par des actions concrètes et intentionnelles qui prennent en compte les quatre éléments clés de la protection transversale dans la conception d'un projet sectoriel ;
- les listes de contrôle sectorielles du GPC constituent un outil propice à l'évaluation des processus de conception. Disponibles ici :

[http://www.globalprotectioncluster.org/assets/files/tools\\_and\\_guidance/protection-cluster-coordination-toolbox/gpc-edg-note-checklist-on-incorporating-protection-and-accountability-in-the-hpc.en.pdf](http://www.globalprotectioncluster.org/assets/files/tools_and_guidance/protection-cluster-coordination-toolbox/gpc-edg-note-checklist-on-incorporating-protection-and-accountability-in-the-hpc.en.pdf)

*(Source : Global Protection Cluster, Équipe chargée de la protection transversale (2017) : boîte à outils de la protection transversale, disponible ici :*

[http://www.globalprotectioncluster.org/assets/files/aors/protection\\_mainstreaming/gpc-pm\\_toolkit-2017.en.pdf](http://www.globalprotectioncluster.org/assets/files/aors/protection_mainstreaming/gpc-pm_toolkit-2017.en.pdf))

#### **Note 4 du facilitateur - Protection transversale, intégration de la protection ou programme/projet autonome ?**

Avant de présenter les cas, commencer par expliquer le contexte : un grand nombre de PDI vivent dans la zone X. En raison de l'insuffisance d'autres types de combustibles dans la zone, la majorité de cette population dépend du bois de chauffage pour cuisiner et se chauffer. Un nombre disproportionné d'incidents de violence sexiste survient lors du ramassage du bois de chauffage par des femmes et des filles dans une zone boisée particulière. La zone X accueille un certain nombre d'organisations et de programmes humanitaires.

#### **Cas A)**

L'organisation humanitaire X travaille à établir une plateforme destinée à soutenir les initiatives d'engagement communautaire pouvant minimiser les risques associés à la collecte de bois de chauffe et assurer la dissémination de l'information sur les mécanismes d'intervention en cas de violence fondée sur le



genre. Au sein de l'organisation, l'équipe chargée de la violence fondée sur le genre travaille en étroite collaboration avec les points focaux communautaires du projet.

*(Réponse : ceci est un exemple d'un projet qui a un objectif de protection spécifique et qui est mis en œuvre par le seul secteur de la protection. Ce projet constitue donc un exemple de projet de protection autonome).*

#### **Cas B)**

L'objectif du programme énergie et environnement de l'organisation Y est d'augmenter le nombre de foyers qui peuvent compter à 100% sur des sources d'énergie durables et respectueuses de l'environnement pour leurs besoins domestiques, tout en augmentant le sentiment de sécurité des filles et des femmes vivant dans ces ménages. Pour la mise en œuvre de ce programme, un partage régulier d'informations et une planification entre les équipes chargées respectivement de l'énergie et de l'environnement et de la violence fondée sur le genre sont nécessaires.

*(Réponse : ceci est un exemple d'activité humanitaire qui soutient les objectifs de protection et d'assistance et qui contribue activement à une réduction des risques et de l'exposition de la population affectée. Il s'agit donc d'un exemple d'intégration de la protection.)*

#### **Cas C)**

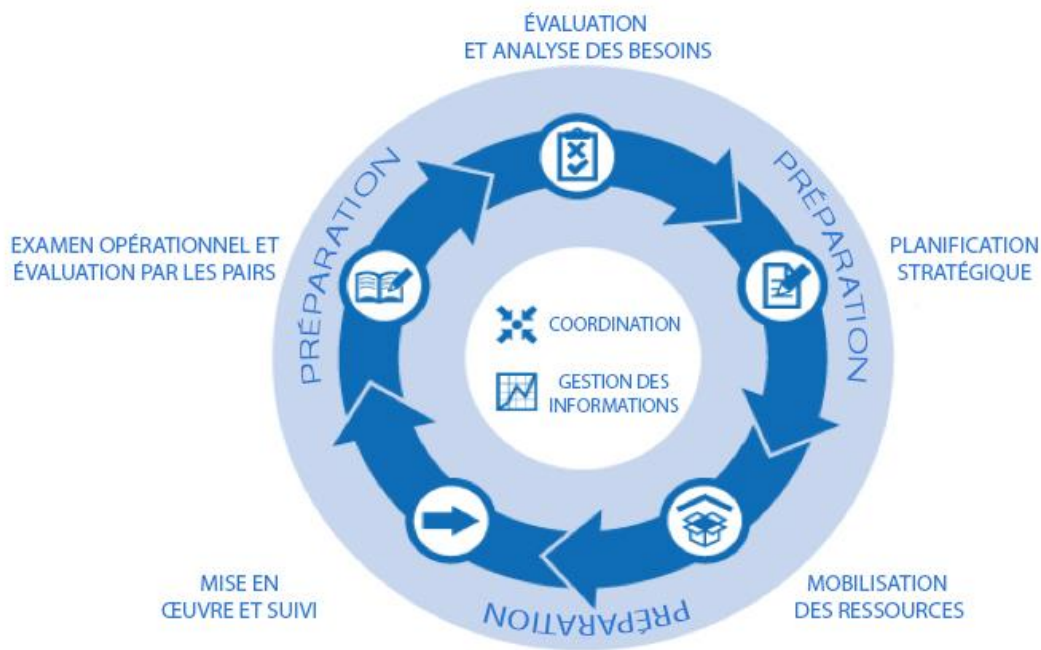
Le point focal sectoriel introduit, lors de la réunion de planification annuelle de l'assistance de base, les principes de protection dits SPHERE (ne pas nuire, non-discrimination / assistance impartiale, sécurité et vulnérabilité et autonomisation / droits / participation) et facilite un processus d'auto-évaluation qui permet aux collègues de vérifier dans quelle mesure les programmes actuels sont conformes à ces principes et en tiennent dûment compte.

*(Réponse : les principes de protection SPHERE énumèrent les exigences minimales pour intégrer l'analyse et la réponse en matière de protection dans l'intervention humanitaire tout au long du cycle du programme/projet. En présentant ces principes comme une base pour la planification sectorielle, le point focal sectoriel initie un exercice sur la protection transversale).*

#### **Note 5 du facilitateur - Cycle de programme humanitaire**

Dans le cadre de du Programme de transformation du CPI, les chefs de file du CPI se sont engagés à rendre des comptes aux personnes affectées, notamment en veillant à ce que l'intervention humanitaire fournisse une assistance aux personnes dans le besoin grâce à une planification et une prise de décisions efficaces et opportunes. En décembre 2011, les chefs de file du CPI ont arrêté un ensemble de mesures qui, prises ensemble, représentent une amélioration substantielle du modèle d'intervention humanitaire. Ces mesures constituent le cycle de programme humanitaire (*Humanitarian Programme Cycle - HPC*), qui remplace le processus d'appel consolidé (*Consolidated Appeal Process - CAP*), qui était jusque-là l'unique modèle d'organisation de l'intervention humanitaire.





L'illustration ci-dessus est une version simplifiée du HPC plus détaillé décrit par le CPI. Le HPC offre un cadre pour la fourniture de l'aide afin que la réponse aux besoins des personnes affectées soit rapide, efficace et axée sur des principes. Bien que ce cadre s'applique à toutes les crises humanitaires, le processus, le calendrier, les outils et les documents peuvent être utilisés de manière flexible.

Le cycle de programme humanitaire comprend une collection d'outils interconnectés dont se servent le coordinateur humanitaire et l'équipe humanitaire de pays en vue d'améliorer la fourniture de l'aide et de la protection humanitaire. À cet effet, il favorise l'amélioration de la préparation, la hiérarchisation, le pilotage et le suivi de l'intervention collective grâce à un processus de décision mieux éclairé. Pour s'en servir, chaque organisation doit impérativement changer non seulement ses pratiques, mais aussi sa mentalité et sa culture institutionnelle en se focalisant sur l'intervention collective et non plus seulement sur ses propres priorités individuelles, sur son mandat ou sur ses recherches de financements. L'apport de chaque organisation à l'intervention collective doit se faire de manière harmonieuse et contribuer aux résultats généraux attendus. L'accent est mis sur des plans collectifs et fondés sur des données probantes de manière à accroître la redevabilité de l'équipe humanitaire de pays en termes de résultats. Le HPC doit influencer la programmation et l'affectation des ressources de tous les acteurs – notamment les agences des Nations Unies (ONU), les organisations non gouvernementales (ONG), la société civile et les gouvernements. Les organisations sont tenues d'agir de manière collective, de collaborer entre elles, de partager les informations et d'être mutuellement responsables des efforts entrepris pour perfectionner les décisions et améliorer les résultats sur le terrain.

Le cycle de programme humanitaire permet aux acteurs humanitaires de définir ensemble la forme globale de l'intervention, de définir les rôles des uns et des autres et de comprendre ce qui doit être fait à un moment donné conformément aux objectifs convenus en vue d'une intervention plus cohérente, efficace et responsable. Le cycle de programme humanitaire met en évidence la nécessité de (...) planifier sur la base d'une analyse conjointe des risques et des données probantes. Les organisations doivent collecter, analyser et partager des informations avant et pendant les crises ; analyser conjointement les risques et évaluer les besoins en associant si possible les autorités nationales et les acteurs du développement ; tenir compte des nouvelles informations pour adapter et actualiser les plans ; et s'assurer que les décisions sont fondées sur des données probantes.

*(Source : Comité permanent interorganisations (2015) : module de référence pour la mise en œuvre du cycle de programme humanitaire v. 2.0. Disponible ici :*

## ANNEXES DU MODULE 2.1

### **Annexe 2.1.a - Mur prérédigé de la définition de la protection**

Partie du module : 2.1 Protection

Consignes relatives à la production et à l'emploi : imprimez ou écrivez sur une feuille format A3 ou A0 et accrochez-la sur le mur au fond de la salle (le document reste caché pendant la première partie de l'exercice).

Version prête pour impression disponible ici :

<https://docs.google.com/document/d/16rkP0QGSq5og0D7hlvGnR-q2oFpEldr1lot0jyeymxl/edit?usp=sharing>

### **Annexe 2.1.b - Définition de la protection à reconstituer par les participants en s'alignant**

Partie du module : 2.1 Protection

Consignes relatives à la production et à l'emploi : imprimez les mots de la définition de la protection sur des feuilles au format A4 - prévoyez 25 mots/feuilles. S'il y a moins de participants que de mots dans la définition, mettre plus d'un mot sur une feuille de sorte que le nombre total de feuilles corresponde au nombre de participants.

Version prête pour impression disponible ici

[https://docs.google.com/document/d/16mrsE9CQc9dQUP\\_fQFZdxh\\_a7GRK82GDTQPwufTQi-4/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/document/d/16mrsE9CQc9dQUP_fQFZdxh_a7GRK82GDTQPwufTQi-4/edit?usp=sharing)

### **Annexe 2.1.c - Cartes pour groupe de discussion (conventions relatives aux droits humains)**

Partie du module : 2.1 Protection

Consignes relatives à la production et à l'emploi : découpez et distribuez aux participants selon la répartition préétablie des groupes (lesquels sont composés de sorte à intégrer des expériences diverses au sein de chaque groupe). La version prête pour impression permet de créer 8 groupes de 3 (correspondances à trouver entre intitulé de la convention/contenu de la convention/année de création), mais peut toutefois être ajustée pour s'adapter à d'autres compositions de groupe en fonction des besoins.

Version prête pour impression disponible ici :

<https://docs.google.com/document/d/1sZkApgdXXQJQ33Xypua8HYyngJnTuFww12mGQ1gQVcc/edit?usp=sharing>

### **Annexe 2.1.d - Fiche d'apprentissage du module : protection**

Partie du module : 2.1 Protection

Consignes relatives à la production et à l'emploi : la fiche d'apprentissage du module sert de document de référence pour les participants pendant et après le module. Elle comporte : un espace structuré pour la prise de notes sur les concepts clés introduits, des outils de référence, des définitions et une liste de ressources recommandées pour un apprentissage ultérieur. Une fiche par participant.

Version prête pour impression disponible ici :

<https://docs.google.com/document/d/1hT3JQVvqhuNaFpEa0ChRpwQrEb8jJ4xKGUwlQpAuAGA/edit?usp=sharing>

### **Annexe 2.1.e - Formulaire d'évaluation : Protection**

Partie du module : 2.1 Protection

Consignes relatives à la production et à l'emploi : le formulaire d'évaluation normalisé et anonyme doit être remis aux participants à la fin du module de formation. Chaque participant remplit le sien et le retourne sur le champ au facilitateur qui doit l'exploiter pour déterminer dans quelle mesure les objectifs en termes d'acquis d'apprentissage ont été atteints. Il faut compter 3 à 5 minutes pour remplir le formulaire.

Version prête pour impression disponible ici :

<https://docs.google.com/document/d/1AKL1gxjDuCmfkVXI5j3KDYsMKamx0jn9avgSxY1qZMk/edit?usp=sharing>

## **Annexe 2.1.e - présentation Powerpoint : Protection**

Partie du module : 2.1 Protection

Consignes relatives à la production et l'emploi : une présentation PowerPoint est disponible pour cette module. Les pages associées de la présentation PowerPoint sont citées dans le résumé du module par souci de commodité.

Version prête pour impression disponible ici :

[https://docs.google.com/presentation/d/1bCvykbDTTK\\_e0QziOETogBjDMItPRPydk4TzGa1ur-8/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/presentation/d/1bCvykbDTTK_e0QziOETogBjDMItPRPydk4TzGa1ur-8/edit?usp=sharing)

## MODULE 2.2 – La gestion de l'information (GI)

Compétences de base –

**Attitude** : est capable de mesurer et de gérer les attentes relatives à la gestion de l'information.

Objectifs du module	Acquis d'apprentissage du module
<p><u>Cette session a pour objet de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Expliquer la différence entre les données, les informations et les connaissances.</li><li>• Énumérer les étapes du cycle de la GI et les défis et solutions associés à chacune des étapes.</li><li>• Expliquer les modalités de collaboration par lesquelles la GI appuie les groupes sectoriels de protection et les secteurs dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie d'intervention mieux éclairée.</li></ul>	<p><u>Au terme de la session, les participants seront en mesure de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Expliquer comment les données conduisent aux informations et comment les données et les informations conduisent aux connaissances.</li><li>• Énumérer les étapes du cycle de la GI, y compris les principaux défis et les solutions / conseils pour chacune de ces étapes.</li><li>• Examiner les modalités de collaboration en matière de GI et de protection pour éclairer l'intervention dans leur propre contexte opérationnel.</li></ul>

### Messages clés :

1. L'objectif global de la GI dans le cadre d'une intervention humanitaire est de générer, en temps opportun, des données, des informations et/ou des connaissances de qualité qui permettent de prendre des décisions mieux éclairées afin d'obtenir de meilleurs résultats de protection.
2. Par GI, il faut entendre la collecte, l'analyse, la production de rapports, le stockage et le partage des informations humanitaires d'une manière coordonnée, systématique et transparente. On parle de gestion de l'information relative à la protection quand elle est faite pour des besoins et des objectifs de protection.
3. Alors que la structure de collaboration entre la GI et la protection varie d'un contexte d'intervention à l'autre, la répartition des responsabilités telle que décrite par le CPI oriente le travail en matière de GI au sein et entre les secteurs/groupes sectoriels.
4. Le dialogue et l'étroite collaboration entre les collègues des secteurs de la protection et de la GI sont essentiels pour fonder toute action sur des données probantes en vue de parvenir à des résultats de qualité en matière de protection.

**Durée** : 2 heures et 30 minutes

**Référence** : Présentation PowerPoint : 2.2 GI, Contenu de la fiche d'apprentissage du module : espace de prise de notes structuré, illustration du cycle de programme humanitaire, profils génériques de GI.

### Préparation du facilitateur :

- Création de 6 groupes (dont la taille dépend du nombre de participants) en veillant à deux points : la diversité des expériences des participants au sein de chaque groupe et la représentation du personnel de la GI et de la protection au sein de chaque groupe. Codage pour diviser les participants en 6 groupes en veillant à la correspondance entre groupe sectoriel et chef de file de groupe sectoriel (voir Annexe 2.2.d), à coller à l'intérieur/derrière les porte-noms des participants avant le module.
- En préparant et en dispensant ce module, il est important que le facilitateur veille à ce que la formulation du besoin de collaboration et d'une compréhension partagée entre la GI et la protection soit présentée de manière inclusive, sans polarisation (c'est-à-dire en évitant un langage susceptible de renforcer la dichotomie entre « eux » et « nous »).

### Configuration de la salle :

- Tables séparées - une table par équipe de participants (pas plus de 5 participants par équipe).
- 6 feuilles mobiles accrochées dans la salle (titres : 1) Collecte - Défis et solutions, 2) Traitement - Défis et solutions, 3) Analyse - Défis et solutions, 4) Stockage - Défis et solutions, 5) Partage - Défis et solutions, 6) Utilisation - Défis et solutions).
- La définition de la GI doit être écrite sur le mur au fond de la pièce (le texte est caché et sera dévoilé pendant le module).
- 3 papiers avec bulles à idées, au format des feuilles pour tableau à feuilles mobiles, sont placés au mur, chacun portant un titre différent (« Données », « Informations », « Connaissances »).
- Des post-it de 3 couleurs (1 couleur pour chaque bulle à idée) sont placés sur la table de chaque équipe.
- Paquets de cartes prérédigées placés sur chaque table (1 paquet par table) :
  - Cartes OUI/NON dans chaque paquet, une paire pour chaque participant (voir ci-dessous)
- « Que savons-nous ? » - paquet (voir ci-dessous) un pour chaque table.

### Documents à imprimer et distribuer :

- Mots - (1) Alep, 2) Latrines, 3) Écoles, 4) 12.846, 5) Bus scolaire - imprimés sur des feuilles de papier A4 pour chaque table (« Que savons-nous ? », Annexe 2.2.a).
- 1 impression au format A4 (« Informations complémentaires », Annexe 2.2.b) avec le texte « Là où les latrines féminines sont absentes, nous observons généralement une baisse significative du taux de fréquentation scolaire chez les filles. »
- Carte « OUI/NON » (Annexe 2.2.c) : 1 ensemble de cartes prérédigées placés sur chaque table (1 carte de chaque type par participant).
- Cartes de répartition par groupe sectoriel/chef de file (Annexe 2.2.d)
- Fiche d'apprentissage du module (Annexe 2.2.e). Imprimer une fiche par participant.
- Formulaire d'évaluation du module (Annexe 2.2.f). Imprimer un exemplaire pour chaque participant.
- Balle (ou autre objet pouvant être lancé à la main).

Heure	Activité	Ressources
5 min	<b>Définition de PIM</b> - Plénière (écoute) @tables	
	<p><b>Expliquer</b> les objectifs du module.</p> <p><b>Distribuer les</b> fiches d'apprentissage du module (une fiche par participant).</p> <p><i>Si ce module est dispensé conjointement avec la session « initiation aux concepts PIM »</i></p> <p><b>Montrer aux</b> participants la définition de PIM accrochée au mur</p> <p><b>Encourager</b> les participants à réfléchir sur les notes qu'ils ont prises pendant la séance d'initiation aux concepts PIM.</p> <p><b>Souligner le fait que</b> la définition de PIM comprend les étapes clés du cycle de la GI : « ...collecter, traiter, analyser, stocker, partager, et utiliser ... » (Il est possible que les participants ne soient pas habitués au cycle de la GI – dans ce cas, expliquer qu'elle sera examinée plus tard durant le module).</p> <p><b>Expliquer aux</b> participants que ce cycle sera l'objet de la session.</p> <p><i>(Passer au point ci-dessous...)</i></p>	PowerPoint, p. 1-3
	<p><i>Si ce module <b>N'EST PAS</b> dispensé conjointement avec la session « initiation aux concepts PIM »</i></p> <p><b>Montrer aux</b> participants la définition de PIM</p> <p><b>Demander</b> à l'un participant de lire à haute voix la définition à l'intention des autres.</p>	

10 min	<b>De quoi a-t-on besoin pour élaborer des plans d'intervention éclairés ?</b> - Plénière (discussion) @tables	
	<p>Demander « De quoi avons-nous besoin pour prendre des décisions éclairées ? » Écrire chacun des mots « données », « informations », « connaissances » sous forme de titre dans une bulle à idées sur le mur.</p> <p>Demander aux participants de réfléchir à ce que les trois mots signifient (sur le plan rhétorique) et d'écrire leurs réponses sur des post-it de couleurs correspondant à celles des titres des « bulles à idées. »</p> <p>Les informer (pendant qu'ils écrivent) que « données », « informations » et « connaissances » sont les éléments de base pour prendre des décisions plus éclairées.</p> <p>Demander aux participants de placer leurs post-it sur les bulles à idées correspondantes sur le mur, et préciser que ces post-it seront utilisés plus tard dans cette session.</p>	<p>PowerPoint, p. 4</p> <p>Mur / projection de la définition de PIM</p> <p>Bulles à idées</p> <p>Post-it</p>
20 min	<b>Qu'entend-on par données ?</b> - Activité en plénière (discussion) @tables	
	<p>Expliquer ce que l'on entend par « données » (voir Note 1 du facilitateur).</p> <p>Demander aux participants de prendre sur la table le paquet de feuilles prérédigées (avec les mots) et de choisir ensemble, parmi les options proposées (soit : 1. Alep, 2. Latrines, 3. Écoles, 4. 12.846, 5. Photo de bus scolaire), celles qui, selon eux, représentent des « données ».</p> <p>Demander à un participant de chaque table d'afficher (avec punaise/ruban adhésif) sur le mur, en dessous de la bulle à idée - Données, le papier contenant les exemples qu'ils jugent corrects.</p> <p>Demander à chaque table, à tour de rôle, d'expliquer les raisons de son choix, et faciliter la discussion en plénière pour corriger ce qui a été mal compris.</p> <p>En vous référant à la diapositive affichant le contenu du paquet, demander tout haut : « Devriez-vous prendre une décision basée sur ces données ? »</p> <p>Demander à tous les participants de prendre les cartes « OUI » et « NON » et de les lever en fonction de leur réponse.</p> <p>Pour le débriefing, commencer par demander à certains participants ayant répondu « OUI » d'expliquer leur raisonnement, et de dire quelle décision ils prendraient en fonction des données disponibles ? Demander ensuite la même chose à ceux ayant répondu « NON »</p>	<p>PowerPoint, p. 5-7</p> <p>Paquets de feuilles prérédigées (avec mots)</p> <p>Cartes OUI / NON</p>
20 min	<b>Qu'entend-on par informations ?</b> - Activité en plénière (discussion) @tables	
	<p>Expliquer ce que l'on entend par « informations » (voir Note 2 du facilitateur). Expliquer comment l'on transforme les données en informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les informations sont des données en contexte ; les données n'ont aucun sens sans contexte.</i></li> <li>• <i>Les responsables de la gestion de l'information créent des informations significatives en traitant, analysant et synthétisant de manière significative les données qu'ils rassemblent (c'est-à-dire en fonction des besoins en informations dans le contexte spécifique).</i></li> </ul>	<p>PowerPoint, p. 8-11</p>

	<p>Demander à chaque table d'écrire une phrase à propos des informations fournies dans la diapositive actuelle et de l'accrocher sur le mur à côté de la bulle à idées - Informations. NE PAS DONNER D'EXEMPLES (cela sera fait plus tard).</p> <p>Lire à haute voix la phrase projetée : « <i>En 2014, 12.846 écoles syriennes ont indiqué avoir des latrines endommagées.</i> » Poser la question suivante aux participants : « Pouvez-vous prendre une décision sur la base de cette information ? ».</p> <p>Demander aux participants de discuter de la question à leurs tables et d'y répondre en levant la carte « OUI » ou « NON. »</p> <p>Procéder au débriefing en plénière en demandant aux tables qui ont dit « OUI » et « NON » respectivement de justifier leur réponse et de dire quelle décision elles prendraient en fonction des données. NE PAS DONNER LA RÉPONSE À CE STADE.</p> <p>Expliquer que la décision <u>a été</u> prise de « construire et réhabiliter 12.846 latrines pour 12.846 écoles en Syrie. » Expliquer le processus ayant conduit à cette décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Ceci est un exemple de décision prise par un groupe sectoriel - sur la base de cette information.</i></li> <li>• <i>Quoi qu'utiles parce qu'elles nous permettent de répondre aux questions « qui », « quoi », « où », « quand » et « combien » - éléments nécessaires à une bonne prise de décision - les informations ne suffisent pas pour prendre des décisions éclairées.</i></li> <li>• <i>Les informations ne nous renseignent pas sur le « pourquoi. »</i></li> <li>• <i>Les informations nous disent ce qui se passe (via les questions de base) mais pas toujours « pourquoi » ou « comment ».</i></li> <li>• <i>Les informations nous aident à décider quoi faire, mais pas comment le faire ou pourquoi le faire.</i></li> <li>• <i>Un élément clé de connaissance fait défaut ...</i></li> </ul>	<p>CARTES OUI / NON</p>
<p>10 min</p>	<p><b>Qu'entend-on par connaissances ?</b> - Activité en plénière (discussion) @tables</p>	
	<p>Demander aux participants de lire en silence le texte de la diapositive, puis leur demander de discuter de manière plus approfondie à leurs tables du sujet « Et si vous le saviez avant ? Cela aurait-il changé la décision que vous avez suggérée - oui ou non ? »</p> <p>Pendant que les participants discutent, coller à l'aide du ruban adhésif l'imprimé au format A4 (avec le texte « <i>Là où les latrines féminines sont absentes, nous observons généralement une baisse significative du taux de fréquentation scolaire chez les filles.</i> ») près de la bulle à idée - Connaissances.</p> <p>Demander à chaque groupe de lever les cartes « OUI » ou « NON » selon qu'il souhaite ou non changer sa décision. Indiquer à voix haute le nombre de groupes qui voudraient et ne voudraient pas changer leur décision.</p> <p>Expliquer ce que l'on entend par « connaissances » (voir Note 3 du facilitateur). Récapituler les concepts clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Réponses aux questions « pourquoi »</i></li> </ul>	<p>PowerPoint, p. 12-13</p> <p>Imprimé sur format A4</p> <p>Signes Oui / Non</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Les connaissances sont ce que nous savons - elles incluent également nos croyances et nos attentes.</i></li> <li>● <i>Les connaissances sont les données, informations et compétences acquises grâce à l'expérience et l'éducation.</i></li> <li>● <i>Les connaissances sont créées lorsque les informations sont apprises, appliquées et comprises.</i></li> </ul> <p>Demander à un participant d'expliquer, avec ses propres mots, la relation entre données, informations et connaissances.</p>	
5 min	<p><b>Qu'est-ce que la GI dans un contexte humanitaire ?</b> - Plénière (discussion) @tables</p> <p>Demander aux participants de se référer à la fiche d'apprentissage du module pour trouver la définition de « gestion de l'information. » Retirer la feuille qui masquait la définition accrochée au mur de la pièce :</p> <p><i>« Par gestion de l'information, il faut entendre la collecte, l'analyse, la production de rapports, le stockage et le partage des informations humanitaires d'une manière coordonnée, systématique et transparente. » [Gavin Woods/UNICEF, 2016]</i></p> <p>Demander aux participants d'expliquer aux autres participants en plénière : « En quoi PIM est importante ? » (Voir différentes options de réponses possibles sur la Note 4 du facilitateur). S'assurer que les conclusions suivantes peuvent être tirées des indications données par les participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Au regard de la complexité des situations humanitaires, les acteurs humanitaires ont besoin de beaucoup d'informations sur la crise elle-même, les populations affectées et la réponse à apporter à la crise. La GI est l'outil qui permet de répondre à ces besoins en informations de manière opportune, efficace et responsable.</i></li> <li>● <i>Au-delà de l'urgence : la collecte, la gestion et le partage appropriés des données pendant les situations d'urgence favorisent les activités de relèvement précoce, de relèvement, de développement et de préparation aux catastrophes.</i></li> </ul> <p>Expliquer que loin d'être une étape isolée, la GI est au cœur du cycle de programme humanitaire en tant que « facteur déterminant » (voir Note 5 du facilitateur).</p> <p>Conclure en indiquant pourquoi la GI est importante et expliquer que l'objectif global de la GI dans une opération humanitaire est de générer des connaissances utilisables et utilisées pour prendre des décisions plus éclairées. Souligner combien il est important que les responsables de la gestion de l'information et les responsables de la protection dialoguent afin d'identifier les besoins en informations dans un contexte spécifique (guidés par les étapes du processus PIM).</p>	PowerPoint, p. 14-16
50 min	<p><b>GI et PIM</b> - Activité (6 groupes) @espace pour tableau à feuilles mobiles</p>	

<p>Poser la question suivante en plénière : « Quelles sont les étapes d'un cycle de GI ? » Puis, demander quelques réponses avant de présenter la réponse (sur PowerPoint).</p> <p>Expliquer les étapes du cycle de la GI en sollicitant les apports et les explications des participants (voir Note 6 du facilitateur).</p> <p>Informers les participants que vous examinerez de plus près le cycle de la GI et ses étapes en relation avec les actions entrant dans le cadre PIM (collecte, stockage, analyse, préparation des rapports, partage, utilisation). Souligner que la « conception » et l'« évaluation » sont également des étapes inhérentes au processus PIM, mais qu'elles sont hors du champ de cet exercice.</p> <p>Pour la sensibilisation, ajouter que les étapes du cycle de la GI examinées dans cet exercice ne reflètent pas le cycle de vie complet des données - et qu'une étape importante et finale consiste à décider de ce qu'il faut faire avec les données une fois qu'elles ont été utilisées - doivent-elles être conservées, détruites ou archivées (voir Note 7 du facilitateur) ? (Une discussion plus approfondie sur la prise de décision à ce sujet dépasse le cadre de ce module. Toutefois, elle constitue un sujet du module 5.1 « Sensibilités en matière de PIM. »)</p> <p>Expliquer la relation entre la GI et la prise de décision éclairée en matière de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Sur la base des décisions à prendre, les responsables de la gestion de l'information conçoivent, mettent en œuvre et évaluent des systèmes de gestion de l'information pour répondre à des besoins en information spécifiques, c'est-à-dire pour éclairer un processus décisionnel fondé sur des données probantes.</i></li> <li>● <i>Les résultats spécifiques d'un système de GI varieront en fonction, entre autres, du besoin en informations, du système développé et du contexte. À titre d'exemple, les composantes spécifiques d'un système de GI pour le monitoring de protection sont différentes de celles d'un système adapté à une évaluation des besoins - même si le responsable de la gestion de l'information sera guidé par le processus PIM et utilisera le cycle de la GI pour les deux.</i></li> <li>● <i>Un « système » bien conçu (bon à savoir : la définition d'un système n'est pas connue - toutefois, elle comprend généralement un processus normalisé et des outils spécifiques) est adapté à l'objectif. Autrement dit, il fournit le type et la quantité d'informations requis pour l'objectif défini, dans le délai requis et selon les ressources allouées. Un système de gestion de l'information ne doit pas être plus complexe ou collecter plus de données que nécessaire.</i></li> </ul> <p>Demander aux participants de regarder à l'intérieur de leurs porte-noms où ils trouveront une note indiquant soit un groupe sectoriel, soit une agence des Nations Unies chef de file d'un groupe sectoriel. Les informer qu'ils sont répartis en groupes sur la base des correspondances entre groupes sectoriels et chefs de file. Leur demander de se lever pour constituer les groupes selon les correspondances.</p>	<p>PowerPoint, p. 17-18</p> <p>Cartes pour groupe de discussion (Annexe 2.2.d)</p> <p>Tableaux à feuilles mobiles (préfabriqués)</p> <p>Stylos pour tableaux à feuilles mobiles</p> <p>Autocollants ou marqueur</p>
--	---

	<p>Orienter chaque équipe vers l'une des six feuilles mobiles « Défi/Solution » préalablement accrochées au mur.</p> <p>Indiquer en plénière que les groupes disposent de 5 minutes par feuille mobile pour discuter et identifier les défis et les solutions à chacune des étapes du cycle de la GI, et pour les inscrire sur la feuille. Ils doivent, au bout des 5 minutes, se déplacer vers la gauche et la feuille suivante.</p> <p>Se promener discrètement dans la pièce pendant que les groupes discutent, et signaler les bonnes « solutions » (avec des post-it ou en dessinant une petite croix).</p> <p>Garder un œil sur le chronomètre et indiquer, toutes les 5 minutes, qu'il est temps de se déplacer de nouveau vers la gauche et de passer à une nouvelle feuille mobile pour discuter des défis et des solutions d'une nouvelle étape du cycle de la GI.</p> <p>Pour le débriefing, aller d'une feuille mobile à l'autre. Commencer en jetant une balle vers un groupe et lui donner 2 minutes pour qu'il résume sa discussion. Après 2 minutes, le premier groupe passera la parole au groupe suivant en lui envoyant la balle.</p> <p>Résumer les points communs dans les présentations des groupes, mettre en évidence les « bonnes solutions » et demander quel est le rôle de la protection / la GI par rapport aux solutions discutées.</p> <p>Sur la base des réponses fournies, établir l'interdépendance entre la protection et la GI. Relever que le dialogue et la collaboration entre les collègues des secteurs de la protection et de la GI sont essentiels pour fonder toute action sur des données probantes afin d'obtenir des résultats de qualité en matière de protection. Faire remarquer que (conformément à la protection transversale) l'importance de la collaboration en vue d'obtenir des résultats en matière de protection n'est pas limitée à la protection et à la GI, mais touche également d'autres secteurs.</p> <p>Accorder aux participants un moment pour s'asseoir et prendre des notes sur leur fiche d'apprentissage du module.</p>	<p>Balle (ou autre objet pouvant être lancé à la main)</p>
15 min	<p><b>Activité : gestion de l'information et protection</b> - Plénière (écoute) @tables + discussion en groupes</p>	

	<p>Indiquer aux participants que dans cette étape, nous allons examiner les modalités de la collaboration permettant à la GI d'aider les groupes sectoriels de protection et les secteurs à développer une réponse mieux éclairée en matière de protection.</p> <p>Récapituler le processus générant des connaissances pour éclairer l'action :  <i>Les connaissances doivent être générées en vue de prendre des décisions éclairées. Le processus consiste à utiliser des données collectées au sein de la communauté humanitaire (à la fois au sein et entre des groupes sectoriels) en vue de produire des « informations » et, pour finir, de parvenir à un niveau plus élevé de compréhension ou de « connaissance ». Cette fonction de création de connaissances ayant pour objet de contribuer à des décisions mieux éclairées est l'objectif général de la fonction de gestion de l'information (GI) d'une opération humanitaire.</i></p> <p>Demander à chaque participant de former un binôme avec la personne assise à côté de lui. Puis donner 8 minutes aux binômes pour échanger sur une activité de GI sur laquelle ils travaillent actuellement ou ont travaillé précédemment sur le terrain. La discussion doit porter sur les points concrets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle était l'activité de GI (sur quelles données, informations et connaissances portait-elle) ?</li> <li>• Qui était impliqué et avec quelles responsabilités (traiter respectivement des acteurs de la GI et des acteurs de la protection).</li> </ul>	PowerPoint, p. 19
10 min	<p><b>Débriefing de l'activité : gestion de l'information et protection : rôles et responsabilités</b> - Plénière (écoute)<a href="mailto:tables">@tables</a></p>	
	<p>Pour le débriefing de l'exercice précédent, demander à quelques groupes de présenter les points clés issus de leur discussion. Les noter sur le tableau à feuilles mobiles (concernant les rôles et responsabilités de la protection et de la GI, et les types d'activités ou de produits de GI donnés à titre d'exemples).</p> <p>Faire le lien entre les résultats des discussions en binômes et les points précédents relatifs à la GI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les systèmes de GI, les activités et les résultats (produits) peuvent prendre différentes formes. Les responsables de la gestion des informations conçoivent des systèmes et des activités de GI <u>pour répondre</u> à un <u>objectif défini</u> dans un contexte précis, bien qu'il existe des processus standard/généraux à suivre (exemple : processus PIM, cycle de la GI) et un ensemble d'outils techniques (par exemple pour la collecte mobile de données, pour l'analyse, pour le suivi des activités).</i></li> <li>• <i>Rappeler qu'au regard de la diversité de leurs activités, les responsables de la gestion de l'information ont également des profils et des parcours différents et peuvent être spécialisés dans l'administration de données, la gestion de données, la gestion de sites Web, la cartographie, la coordination, l'analyse, la rédaction de rapports ou la visualisation de données. Par conséquent, il est important de définir clairement tant le type de soutien nécessaire pour la gestion de l'information que les rôles et les responsabilités requis.</i></li> </ul>	PowerPoint, p. 20-22  Tableau à feuilles mobiles

Indiquer qu'un aperçu de certains profils typiques de GI est disponible sur la fiche d'apprentissage du module.

Demander aux participants ayant de l'expérience en matière de GI s'ils souhaitent contribuer avec des éléments supplémentaires.

Indiquer que bien que la structure de soutien à la GI dans et pour le secteur de la protection varie selon les configurations opérationnelles, le Comité permanent interorganisations (CPI) a publié des recommandations opérationnelles pour clarifier les responsabilités en matière de GI entre, d'une part, les chefs de file des groupes sectoriels/secteurs et, d'autre part, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) au niveau du pays (2008 – cf. Note 8 du facilitateur pour référence). Expliquer que l'objectif est d'assurer une intervention efficace et coordonnée dans les situations d'urgence (conformément aux orientations du CPI) :

- *Au sein du groupe sectoriel* : *les chefs de file du groupe sectoriel / secteur ont, entre autres éléments, la responsabilité de :*
  - *affecter les ressources humaines et financières nécessaires à la gestion de l'information et nommer un agent de liaison pour la gestion de l'information ;*
  - *produire et partager des informations à jour relatives aux groupes sectoriels ;*
  - *aider à la coordination, pilotée par OCHA, de la GI entre les groupes sectoriels en vue d'assurer une cohérence et une coordination globales.*
- *Entre les groupes sectoriels* : *OCHA a, entre autres éléments, la responsabilité de :*
  - *fournir des produits standards et de services d'information de base aux groupes sectoriels / secteurs et à la communauté humanitaire en général ;*
  - *affecter des ressources adéquates en matière de GI, en fonction de la nature et du champ de l'urgence ;*
  - *suggérer des normes applicables aux ensembles et aux bases de données afin de favoriser l'interopérabilité des données.*

Encourager la réflexion : savez-vous qui est votre interlocuteur en matière de GI ou de protection ? Qui est responsable de la GI au sein du secteur de la protection dans votre contexte opérationnel ? Quel est le profil des personnes ressources en GI ?

Fournir quelques astuces sur quand et comment la gestion de l'information et la protection peuvent collaborer. Recueillir les suggestions des participants et les compléter si nécessaire (voir Note 9 du facilitateur pour référence).

Laisser 2 minutes aux participants pour écrire sur leur fiche d'apprentissage du module qui est responsable de quoi dans leur propre contexte de travail et éventuellement pour y noter des questions qui les aideront, après la formation, à identifier les responsabilités, c'est à dire à savoir qui fait quoi (et qui les aideront notamment à combler les lacunes éventuelles).

	Indiquer que les compétences de base en matière de PIM (introduites dans le module « Introduction au module PIM ») - que les participants renforcent en prenant part à cette formation - ont été formulées à partir d'un exercice de comparaison et de rapprochement des profils fonctionnels de la GI et de la protection. L'objectif précis de cette démarche était d'éliminer les cloisonnements entre ces deux disciplines distinctes.	
	<b>Conclusion du module</b> - Plénière (écoute)@tables	
5 min	Résumer les messages clés du module et répondre à toutes les questions en suspens.  Signaler que la fiche d'apprentissage du module comporte des liens pertinents (par exemple vers le document d'orientation du CPI et vers les profils types des acteurs de la GI).  Distribuer le formulaire d'évaluation du module (un par participant) et récupérer les formulaires remplis par les participants avant la fin du module.	PowerPoint, p. 23  Formulaire d'évaluation du module (Annexe 2.2.f).

### **Note 1 du facilitateur - Qu'entend-on par « données » ?**

- *Les données sont omniprésentes autour de nous.*
- *Elles peuvent exister sous n'importe quelle forme, utilisable ou non.*
- *Les données sont la représentation d'éléments qualitatifs ou quantitatifs comme des textes, des nombres, des graphiques ou des images, que nous interprétons pour créer des informations.*
- *Elles existent simplement et n'ont aucune signification au-delà de leur existence (en soi), parce qu'elles sont une matière première qui reste à être interprétée en contexte pour lui donner un sens.*
- *Les données forment le socle des informations et des connaissances ; elles éclairent la prise de décision en dernier ressort.*
- *Les données constituent un socle solide pour les informations lorsque leur exactitude, leur exhaustivité, leur pertinence (par rapport au but spécifié), leur fiabilité et leurs limites (À quoi servent les données ? Qui concernent-elles ? Comment sont-elles connectées ?) ont été vérifiées et validées.*

### **Note 2 du facilitateur - Qu'entend-on par « informations » ?**

- *Par informations, il faut entendre des données auxquelles l'on a donné un sens grâce à un lien relationnel (qui est un type d'analyse).*
- *Les données deviennent des informations lorsque nous y ajoutons du sens.*
- *Les responsables de la gestion de l'information ajoutent du sens aux données en les contextualisant (c.-à-d. en combinant les données de sorte à créer une déclaration (information) relative à un « quoi » spécifique ou un besoin en informations)*
- *Pour la communauté humaine, ces besoins en informations concernent le plus souvent :*
  - *la crise elle-même (le pourquoi, où, qui, quoi, et quand de la crise humaine) ;*
  - *les populations affectées par la crise (qui est affecté, où, quand/depuis quand, comment) ;*
  - *la réponse à la crise (qui intervient, comment, où, quand/pour combien de temps, qui est ciblé).*

### **Note 3 du facilitateur - Qu'entend-on par « connaissances » ?**

- *Les connaissances sont des informations mises en perspective - par exemple lorsqu'elles sont intégrées dans une perspective fondée sur la reconnaissance et l'interprétation de schémas, qui peuvent notamment reposer sur des croyances, des expériences et des attentes.*
- *Exemple : « Si je fais ceci, je vais probablement avoir cela. » Cette attente repose sur la connaissance.*
- *Il ne peut y avoir de réponse aux questions « comment » et « pourquoi » (sur ce qui se passe ou que faire à ce sujet) en l'absence de connaissances.*

- *Sur le terrain, il est possible que la gestion des connaissances se concentre sur la fourniture d'un système accessible qui permet de mettre à disposition les connaissances explicites produites par les coordonnateurs et les partenaires des groupes sectoriels/domaines de responsabilité (par le biais des responsables de la gestion de l'information), par exemple à travers les échanges lors des réunions pertinentes sous forme de rapports imprimés, de présentations, etc., ou au moyen de la plateforme Web du groupe sectoriel de pays.*

#### **Note 4 du facilitateur - Pourquoi la gestion de l'information est-elle importante dans une intervention humanitaire ?**

La liste non exhaustive des réponses possibles figurant ci-dessous peut servir de guide au facilitateur du module pour répondre à la question « Pourquoi la GI est-elle importante dans une intervention humanitaire ? » :

- *Elle garantit la disponibilité en temps opportun des données, des informations et/ou des connaissances de qualité afin de favoriser et soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes.*
- *Elle est essentielle pour la collecte ou la compilation des données et des informations qui existent « dans la nature », afin de s'assurer qu'elles sont compilées, traitées, analysées, stockées, partagées et diffusées d'une manière qui les rend utiles aux décideurs et qu'elles sont utilisées pour éclairer la prise de décisions - notamment en matière d'analyse, de planification, de budgétisation, de hiérarchisation, de communications et de plaidoyer.*
- *Les données et informations gérées portent sur tous les aspects clés d'une intervention, notamment :*
  - *les évaluations : elles fournissent des orientations sur la conception et la mise en œuvre des études et sur les méthodologies de collecte de données, ainsi que des conseils techniques sur les données (appropriation, gestion, traitement, partage) en vue d'établir une compréhension commune de l'impact des catastrophes et des besoins qu'elles engendrent ;*
  - *l'élaboration d'une stratégie et la planification de l'intervention : pour aider à éclairer les discussions sur la fixation des priorités, l'affectation des ressources et la planification stratégique fondée sur des données probantes.*
- *La mise en œuvre et le suivi de l'intervention : élaborer des indicateurs et des normes communes pour suivre efficacement les progrès, identifier les lacunes, améliorer la couverture, assurer le suivi des résultats et rendre compte de ces éléments :*
  - *l'élaboration d'ensembles de données partagés (COD, FOD, GIS), de définitions, de terminologies et d'indicateurs facilite la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la réponse ;*
  - *l'efficacité est au rendez-vous lorsque tous les acteurs impliqués dans l'intervention travaillent avec des informations et des données de base identiques ou complémentaires : des économies de temps, d'argent et d'autres ressources sont ainsi faites, et l'impact négatif sur les populations affectées de nos activités liées aux données est moindre.*
- *En bref : au regard de la complexité des situations humanitaires, les acteurs humanitaires ont besoin de beaucoup d'informations sur la crise elle-même, sur les populations affectées et sur la réponse à la crise. La GI est l'outil qui permet de répondre à ces besoins en informations de manière opportune, efficace et responsable.*
- *Au-delà de l'urgence : la collecte, la gestion et le partage appropriés des données pendant les situations d'urgence favorisent les activités de relèvement précoce, de relèvement, de développement et de préparation aux catastrophes.*

#### **Note 5 du facilitateur – La gestion de l'information dans le cycle de programme humanitaire**

La gestion de l'information (GI) est au CŒUR du cycle de programme humanitaire (HPC), comme le montre le schéma ci-dessous. Comme la coordination, la gestion de l'information est perçue comme un « facteur déterminant » tout au long des phases du cycle du programme humanitaire. Son rôle est décrit comme suit : « ... processus systématique de collecte, de classification, d'enregistrement, de traitement, de vérification et d'analyse des données et des informations, et leur diffusion à l'ensemble des acteurs de l'aide humanitaire.

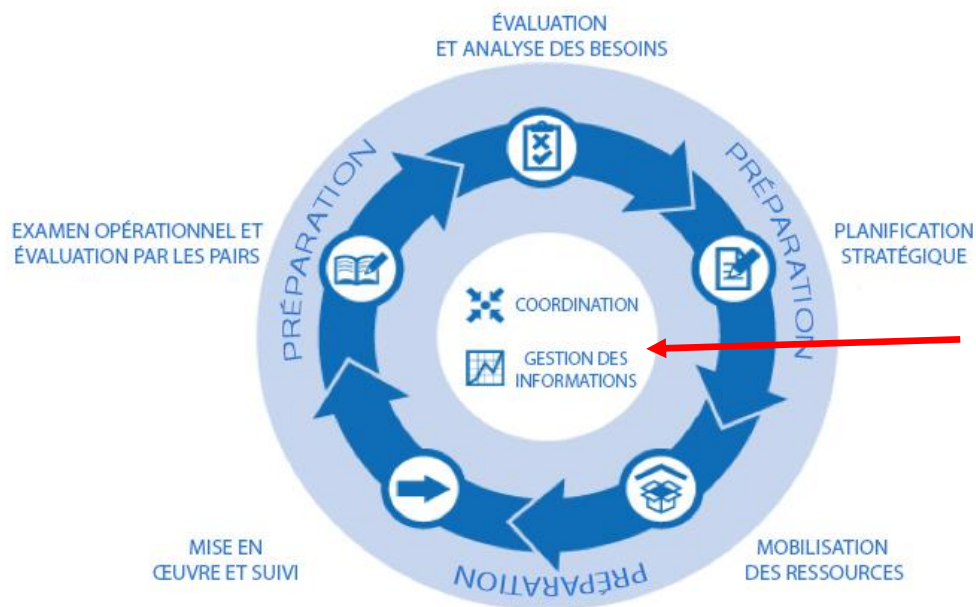


La gestion de l'information est à la base de tous les éléments du cycle de programme ; elle permet en outre de relier les différents éléments entre eux en véhiculant l'information. Pour que le cycle de programme soit mis en œuvre de manière appropriée, les données doivent être diffusées et recueillies en temps opportun de façon à étayer la prise de décisions et l'analyse. Des capacités appropriées en matière de gestion de l'information et l'utilisation d'outils communs (dont le site Internet [humanitarianresponse.info](http://humanitarianresponse.info), des ensembles de données opérationnelles communes et ensembles de données opérationnelles fondamentales, une base de données 3W [qui, quoi, où] suffisamment complète et actualisée, une liste de personnes-ressources et un registre d'évaluation) sont des éléments indispensables à la mise en œuvre du cycle de programme. »

« L'OCHA soutient le processus de planification en consolidant les données, en approuvant les données de planification, en préparant l'ébauche du plan d'intervention humanitaire et en prenant part à sa finalisation. Dans le cas où un groupe de coordination intersectorielle a été mis en place, celui-ci doit appuyer les efforts entrepris. Par ailleurs, les intervenants humanitaires à l'échelle infranationale doivent être impliqués tout au long du processus. »

(Source : Comité permanent interorganisations (CPI) (2015) : Module de référence pour la mise en œuvre du cycle de programme humanitaire version 2.0. Disponible ici :

[https://interagencystandingcommittee.org/system/files/hpc\\_reference\\_module\\_2015\\_final\\_.pdf](https://interagencystandingcommittee.org/system/files/hpc_reference_module_2015_final_.pdf))



#### Schéma : le cycle de programme humanitaire

(Source : Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) (2016), disponible ici :

[www.humanitarianresponse.info/en/programme-cycle/space](http://www.humanitarianresponse.info/en/programme-cycle/space)

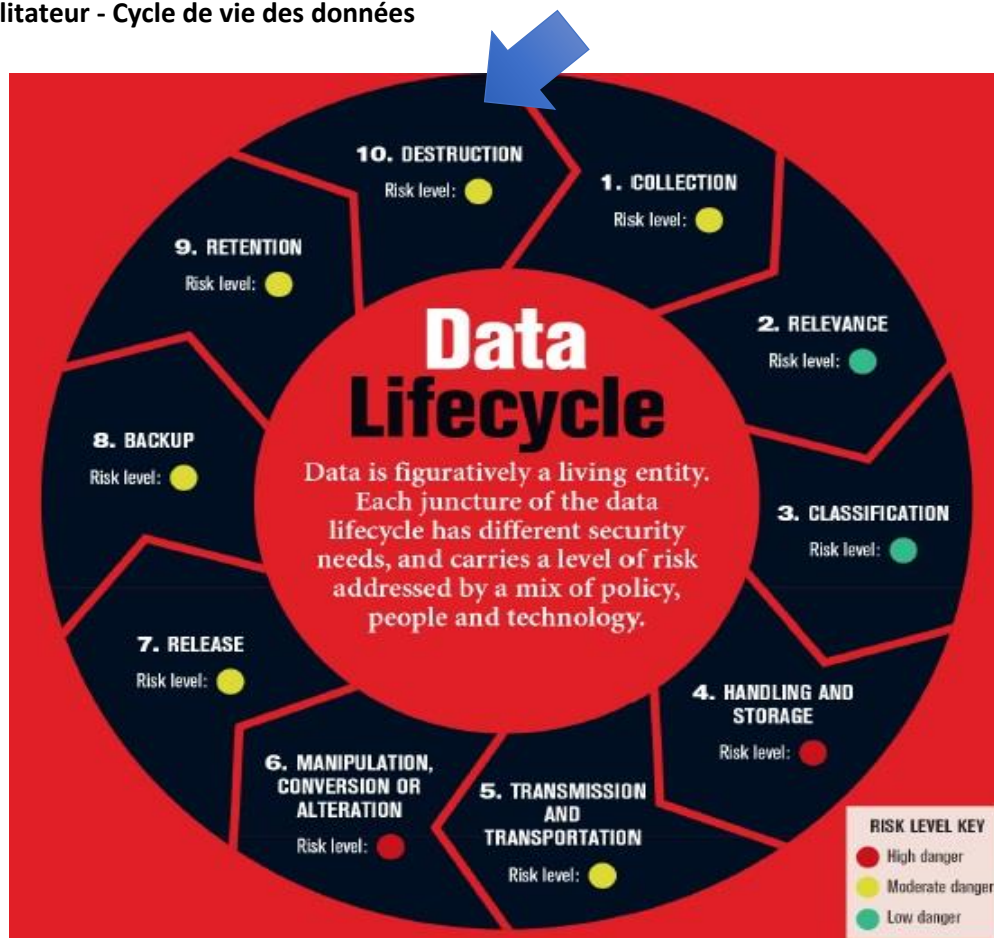
[www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/hpc\\_reference\\_module\\_2015\\_final\\_.pdf](http://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/hpc_reference_module_2015_final_.pdf))

**Note 6 du facilitateur - Le cycle de gestion de l'information**



*(Source : Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), disponible : <https://www.humanitarianresponse.info/en/applications/tools/category/im-cycle>)*

## Note 7 du facilitateur - Cycle de vie des données



(Source : TechTarget : [http://cdn.ttgtmedia.com/informationsecurity/images/vol4iss7/ism\\_v4i7\\_f4\\_DataLifecycle.pdf](http://cdn.ttgtmedia.com/informationsecurity/images/vol4iss7/ism_v4i7_f4_DataLifecycle.pdf))

Le « cycle de vie des données » ci-dessus est l'illustration d'un aspect clé des standards professionnels pour les activités de protection (Conservation des données, 6.13) selon lequel « pour empêcher une conservation plus longue que nécessaire des données personnelles et des données sensibles, une période minimale de conservation doit être fixée, au terme de laquelle une évaluation doit être effectuée afin de déterminer si la période de conservation doit être prolongée ou si les données doivent être effacées ou archivées ».

(Source : Standards professionnels pour les activités de protection (édition 2018 - à paraître bientôt))

## Note 8 du facilitateur - Recommandations du CPI relative aux rôles de gestion de l'information des groupes sectoriels/secteurs et OCHA

Selon le CPI - qui est le principal mécanisme de coordination interinstitutions de l'aide humanitaire et qui, à ce titre, est responsable de la répartition des responsabilités entre agences au sein des programmes humanitaires - les responsabilités en matière de GI doivent être réparties de la manière suivante pour assurer une intervention efficace et coordonnée dans les situations d'urgence :

- Au sein du groupe sectoriel, le groupe sectoriel/l'agence sectorielle/les chefs de file ont notamment la responsabilité de :
  - affecter les ressources humaines et financières nécessaires à la gestion de l'information ;
  - nommer un agent de liaison chargé de la GI, tout en partageant, le cas échéant, les ressources et les capacités de GI au sein et entre les groupes sectoriels au niveau des pays pour promouvoir l'harmonisation et les économies d'échelle ;

- produire des informations à jour relatives aux groupes sectoriels (exemple : ensembles de données, analyse des besoins/lacunes, etc.) et les partager avec OCHA afin de favoriser la cohérence et la coordination dans l'intervention.
- Entre les groupes sectoriels : OCHA a notamment la responsabilité de :
  - produire - en collaboration avec les groupes sectoriels/secteurs - un nombre minimum de produits de gestion d'information normalisés et prévisibles et s'assurer que ces produits (par exemple : listes de contacts, bases de données 3W et produits associés, inventaire des ensembles de données communs, rapports de situation, portail Web) sont accessibles à tous ;
  - fournir aux groupes sectoriels/secteurs et à la communauté humanitaire dans son ensemble – ou veiller à ce qu'ils y aient accès - un nombre minimum de services, portant notamment sur la gestion des ensembles de données communs, les analyses géospatiales, la gestion de la collecte et de la diffusion de toutes les informations intersectorielles et la fourniture de conseils techniques en matière de gestion des informations aux groupes sectoriels/secteurs.

(Source : Comité permanent interorganisations (2008) - Recommandations opérationnelles sur les responsabilités des chefs de file sectoriels et d'OCHA en matière de gestion des informations. Document disponible ici : [https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/IASC\\_operational\\_guidance\\_on\\_information\\_management.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/IASC_operational_guidance_on_information_management.pdf))

### **Note 9 du facilitateur – Quelques astuces relatives à la collaboration en matière de GI et de protection**

#### Responsables de la gestion de l'information :

- À votre arrivée, rencontrer d'abord les responsables de la protection pour obtenir la stratégie en matière de protection, cartographier les activités de collecte de données en cours ou prévues et définir clairement les types d'informations qui sont sensibles dans le contexte en question.
- Discuter avec un maximum de responsables de la protection et de chefs de file sectoriels en vue de l'élaboration de la stratégie de GI (vision, domaine, objectifs et produits) et inclure la protection dans la liste des experts techniques sur lesquels la stratégie de GI s'appuie.
- Collaborer avec le personnel du secteur de la protection (et avec d'autres personnels dans le cas d'une équipe multifonctionnelle) pour appuyer la compilation et l'analyse des données secondaires et produire une analyse situationnelle.
- Discuter avec le personnel en charge de la protection ainsi qu'avec d'autres employés afin de faire l'inventaire des enquêtes et des évaluations.
- Travailler en étroite collaboration avec les spécialistes de la protection et d'autres domaines afin de les aider à définir clairement leurs objectifs, leurs besoins en information et les résultats/produits attendus, car ces éléments guideront toutes les décisions concernant la conception et la mise en œuvre des systèmes de GI.
- Assurer un transfert des aptitudes, attitudes, connaissances et compétences liées à la GI, afin que le personnel de protection et les autres membres du groupe sectoriel/du secteur/de l'opération acquièrent un savoir plus étendu en matière de gestion des données et soient conscients du rôle et de la valeur de la GI.

#### Responsables de la protection :

- Demander au responsable de la gestion de l'information quelle est la stratégie en matière de GI et vérifier avec lui si/où/comment la protection pourrait ou devrait y être incluse afin de parvenir à de meilleurs résultats.
- Impliquer le personnel du secteur de la GI au début de tout exercice de collecte de données (soit dès qu'un exercice de collecte de données est envisagé. Le responsable de la gestion de l'information vous aidera à démarrer par une analyse des données secondaires. Cette analyse vous permettra de déterminer si un exercice de collecte de données est réellement nécessaire pour répondre à vos besoins en informations).

- Demander des conseils techniques sur la collecte, la compilation, le traitement, l'analyse, le stockage, la destruction, le partage et la diffusion des données dans le cadre de votre opération, notamment en matière de protection et de sécurité des données.
- Impliquer les responsables de la gestion de l'information lors de l'examen de nouveaux systèmes ou outils, par exemple pour une évaluation des besoins, un suivi de la protection, une gestion des cas, un suivi de l'intervention, etc.
- Veiller à transférer des aptitudes, attitudes, connaissances et compétences liées à la protection au personnel du secteur de la GI afin de s'assurer que le travail de GI est basé sur les normes de protection, qu'il est conforme aux objectifs de protection et qu'il est mené dans le respect des aspects liés à la protection.

(Source : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2011): Manuel des situations d'urgence, chapitre intitulé « Emergency IM strategy ». Disponible ici : <https://emergency.unhcr.org/entry/95683/emergency-information-management-strategy>)

## ANNEXES DU MODULE 2.2

### **Annexe 2.2.a - Que savons-nous ?**

Partie du module : 2.2 Gestion de l'information

Consignes relatives à la production et à l'emploi : préparez un paquet pour chaque groupe/table. Chaque paquet contient un exemplaire de chacun des mots suivants : (1) Alep, 2) latrines, 3) écoles, 4) 12.846, 5) bus scolaire).

Version prête pour impression disponible ici :

(**uniquement** la page 150 du document :

<https://docs.google.com/document/d/1ZSEhtoRSdEn3bX1DPpr4TdhsZqxx-e9fy9JG1kHzz4A/edit?usp=sharing>

### **Annexe 2.2.b - Informations additionnelles**

Partie du module : 2.2 Gestion de l'information

Consignes relatives à la production et à l'emploi : imprimez le texte suivant « Là où les latrines féminines sont absentes, nous observons généralement une baisse significative du taux de fréquentation scolaire chez les filles. » sur une feuille au format A4. Accrochez-la au mur pendant l'exercice.

Version prête pour impression disponible ici :

<https://docs.google.com/document/d/1uodUEosqpfE3DKi2OfQX9VylwKIV6avQLYQsJbplIAo/edit?usp=sharing>

### **Annexe 2.2.c - Cartes OUI / NON**

Partie du module : 2.2 Gestion de l'information

Consignes relatives à la production et à l'emploi : paquets de cartes prérédigées placés sur chaque table (1 paquet pour chaque équipe). Confectionnez, à l'aide d'un bâton, des panneaux indiquant respectivement « OUI » et « NON ». Utilisez par exemple des cartons, des bâtons de sucette ou des batônnetts pour barbecue.

Version prête pour impression disponible ici :

<https://docs.google.com/document/d/1gixotoKN3sneHiX6rBVd57uQ4EvAjh1GCzoXOOkAU0g/edit?usp=sharing>

### **Annexe 2.2.d - Cartes de répartition par groupe sectoriel/chef de file**

Partie du module : 2.2 Gestion de l'information

Consignes relatives à la production et à l'emploi : pour la création de 6 groupes (chaque groupe doit rassembler des expériences diversifiées et doit comprendre des représentants de la protection et de la GI). Imprimez la carte avec un groupe sectoriel ou un chef de file et placez-la à l'intérieur/derrière les porte-noms ou sous le siège de chaque participant avant le module. Les participants seront placés dans les groupes en fonction des groupes sectoriels et des correspondances groupe sectoriel-chef de file. Le lien ci-dessous vous

dirige vers des cartes de répartition dont le nombre peut être ajusté en fonction du nombre de participants de sorte à créer les six groupes nécessaires.

Version prête pour impression disponible ici :

<https://docs.google.com/document/d/1-8Z0GXy-nxCRP9gNDq8BQBjL2uuNLGjvrhGMLZovSE/edit?usp=sharing>

#### **Annexe 2.2.e - Fiche d'apprentissage du module : gestion de l'information**

Partie du module : 2.2 Gestion de l'information

Consignes relatives à la production et à l'emploi : la fiche d'apprentissage du module est imprimée et remise à chaque participant au début du module. Elle sert de document de référence pour les participants pendant et après le module. Elle comporte : un espace structuré pour la prise de notes sur les concepts clés présentés, des outils de référence, des définitions et une liste de ressources recommandées pour un apprentissage ultérieur.

Version prête pour impression disponible ici :

<https://docs.google.com/document/d/1Dd1sVABnQFsp79g3dGwkgtUMPs848QPXvP2rSRBqzrw/edit?usp=sharing>

#### **Annexe 2.2.f - Formulaire d'évaluation : Gestion de l'information**

Partie du module : 2.1 Gestion de l'information

Consignes relatives à la production et à l'emploi : le formulaire d'évaluation normalisé et anonyme est remis aux participants à la fin du module de formation. Chaque participant remplit le sien et le retourne sur le champ au facilitateur qui doit l'exploiter pour déterminer dans quelle mesure les objectifs en termes d'acquis d'apprentissage ont été atteints. Il faut compter 3 à 5 minutes pour remplir le formulaire.

Version prête pour impression disponible ici :

<https://docs.google.com/document/d/1SzClbZVUubs-GaNH641EtMODOzKStafVDPgAL2jbCE/edit?usp=sharing>

#### **Annexe 2.2.g - présentation PowerPoint : Gestion de l'information**

Partie du module : 2.2 Gestion de l'information

Consignes relatives à la production et l'emploi : une présentation PowerPoint est disponible pour cette module. Les pages associées de la présentation PowerPoint sont citées dans le résumé du module par souci de commodité.

Version prête pour impression disponible ici :

<https://docs.google.com/presentation/d/1NjRRKaAULVcaQLpk3RI2zy6AveyPZapQubzqpGCAuw0/edit?usp=sharing>